

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 62 (1977)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



10

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
62^e année
Lausanne
Octobre 1977

J.A. 1000 Lausanne 1

Ne touchons pas à la pierre d'angle

Tel le gardien du phare veille à ce que ne s'éteigne jamais la flamme qui illumine l'entrée du port pour éviter tout écueil aux navigateurs arrivant de la haute mer, telle l'Union centrale des Caisses Raiffeisen de Saint-Gall monte la garde vigilante pour que ne s'altère jamais la pierre d'angle de l'édifice Raiffeisen suisse. Ainsi, l'esprit des principes fondamentaux rayonne sur tout le mouvement pour qu'aucune des Caisses affiliées ne donne à son gouvernail un malencontreux coup de barre qui fausserait la direction.

En nulle autre occasion mieux qu'à celle de la récente révision des statuts, l'organisation centrale n'a senti le poids de sa responsabilité à faire respecter et à maintenir intact l'idéal des pionniers, l'idéal Raiffeisen, dans l'application pratique de l'entraide coopérative en matière d'épargne et de crédit. Il s'agissait de la mise à jour des statuts au regard de l'évolution de la situation économique du moment, de leur adaptation aux nouvelles dispositions de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, de répondre aux besoins actuels des popu-

lations rurales et aux nécessités de l'heure pour accentuer le développement des affaires et élargir au maximum le champ des prestations au bénéfice des coopérateurs, mais cela dans le cadre précis des principes de base. La direction de l'Union suisse y tenait comme l'individu tient à la prunelle de ses yeux. Ce fut son souci majeur. Son succès fut total tout au long des opérations qui consistaient à réviser, en trois temps, tout d'abord les statuts des Caisses Raiffeisen affiliées, puis d'y adapter les statuts de leur centrale, l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, et finalement ceux des fédérations cantonales ou régionales, de manière que tous les rouages du mouvement fonctionnent en parfaite harmonie par l'application d'une saine uniformité d'action. Aussi, la pleine réussite de cette délicate entreprise témoigne-t-elle de la maturité d'esprit des raiffeisenistes suisses qui ont donné toute satisfaction à ceux qui portent la responsabilité de l'avenir du mouvement.

On ne saurait cependant accuser le raiffeisenisme suisse de pratiquer là un conservatisme à

Rédacteur responsable

Paul Puippe, secrétaire
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression

GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD

Régie des annonces

Annonces Suisses SA,
9001 Saint-Gall et succursales

Service des abonnements

(changements d'adresses, nouveaux abonnements des Caisses affiliées, etc.) :
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro :

**La 35^e assemblée générale de la
Coopérative de cautionnement**
Page 186

**Les Banques populaires
au Rwanda II**
Page 192

**Les offres de capitaux de
plusieurs centaines de milliers de
francs de personnes inconnues...**
Page 194

Le Coin du français
Page 198

Pour vous, M. le Gérant
Page 198

**Délai pour le remboursement
de l'impôt anticipé**
Page 199

**Comment les banques utilisent-elles
le droit de vote
des actions en dépôt ?**
Page 203

outrance, vieux jeu, se refusant à toute saine évolution. Tout au contraire, il sait s'adapter aux exigences du moment; il suit les courants novateurs, se plie aux nécessités de la modernisation. Tout en remplissant pleinement sa mission sociale et financière, sa force de résistance lui a permis de traverser sans à-coups les périodes critiques des deux dernières guerres mondiales et des crises économiques. Aucune loi ni situation nouvelles ne l'ont pris au dépourvu.

Mais les principes moraux qui sont à la base du mouvement restent intangibles. La charité chrétienne, l'amour du prochain, l'entraide fraternelle, la solidarité, l'esprit de sacrifice sont des vertus immuables aussi vieilles que le monde. Le Christ les a rappelées à notre pauvre humanité pour la sortir du paganisme matérialiste. Le commandement « Aimez-vous les uns les autres », qui a retenti il y a deux mille ans, n'a pas perdu de son actualité. L'« Aide-toi et le ciel t'aidera » stimulera toujours les initiatives généreuses. Le fervent chrétien qu'était Raiffeisen n'a fait que mettre en pratique ce vivant enseignement dans une période entachée d'égoïsme et de misère.

On pourrait se poser la question: « Dans quelle aventure s'engageraient certaines Caisses affiliées si elles étaient autorisées à modifier les articles des statuts relatifs aux principes fondamentaux? » Il n'est pas difficile de penser qu'en apportant la moindre modification à la pierre d'angle, elles ébranleraient tout l'édifice et le conduiraient à sa perte.

L'histoire du raiffeisenisme suisse, dans ses débuts, nous en donne déjà un exemple frappant. En 1886, le conseiller d'Etat bernois de Steiger revenait enthousiasmé de son voyage en Allemagne, auprès de Raiffeisen, où il avait été officiellement délégué par le gouvernement de son canton pour étudier l'idée nouvelle.

Il fonda aussitôt deux Caisses du genre dans la campagne bernoise. Malheureusement, les deux institutions ne tardèrent pas à s'éloigner du but initialement défini et ne purent s'épanouir. On avait omis d'assurer le respect des principes fondamentaux et ce fut la raison de l'insuccès. L'effort intelligent et généreux de l'homme d'Etat devait rester stérile.

En 1900, au contraire, le vénéré curé Traber, dotant sa paroisse de Bichelsee de la première Caisse rurale d'épargne et de crédit fondée sur la coopération, comprit toute l'importance de la

stricte application de la charte Raiffeisen et conçut d'emblée le moyen d'en assurer l'inviolabilité. C'est son grand mérite et la raison primordiale de la gloire qui est attachée à son nom.

Ainsi donc, grâce à celui que nous nous plaisons à appeler le père du Raiffeisenisme suisse, et par bonheur pour nos Caisses affiliées, l'Union centrale de Saint-Gall est la dépositaire du véritable esprit Raiffeisen. Et nous pouvons œuvrer en toute sécurité et en toute sérénité, l'Union suisse entretient jalousement la lumière du phare.

Fx

La 35^e assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse

Les correspondances de nos bons CFF notamment n'étaient cette année guère propices aux délégués de certaines régions du pays désirant assister à l'assemblée générale de la Coopérative de cautionnement, exception faite de ceux qui n'hésitent pas à se lever au chant du coq. C'est ce qui explique la participation plus faible que celle de 1976.

Néanmoins, pour l'heure fixée, 300 mandataires d'un nombre appréciable de Caisses membres prennent place dans la magnifique aula de l'école secondaire d'Interlaken, dotée de toutes les installations assurant un déroulement sans accroc de l'ordre du jour.

Ouverture par le président

M. Pierre Willi, élu président l'an dernier, ouvre la 35^e assemblée générale ordinaire.

Messieurs les invités,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Au nom de notre conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à Interlaken à l'occasion de la 35^e assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Je vous remercie d'avoir répondu si nombreux à notre invitation, témoignant ainsi votre intérêt et votre bienveillance à l'égard de notre coopérative d'entraide. Nous éprouvons également une grande satisfac-

tion en constatant que les organes supérieurs de l'Union ont tenu à être présents à notre assemblée, montrant ainsi l'estime qu'ils portent à cette institution-sœur du mouvement Raiffeisen et dont l'évolution est réjouissante. A vous tous donc, mes remerciements les plus sincères.

J'adresse un salut spécial aux Raiffeisenistes de la partie allemande du canton de Berne. Ils ont su reconnaître très tôt la valeur de la tâche confiée à notre organisation. Le fait que, du Seeland à l'Oberland, 77 des 88 Caisses Raiffeisen affiliées soient également nos sociétaires n'est certainement pas un fruit du hasard.

Je suis particulièrement heureux, qu'après une interruption de plusieurs années, notre lieu de délibération soit Interlaken, cité touristique mondiale connue dans le cadre de l'Oberland et que domine l'imposante Jungfrau.

J'espère que nos honorables invités et délégués auront tout loisir d'apprécier les beautés naturelles de cette contrée.

Mesdames,
Messieurs,

Le rapport de gestion imprimé que nous avons joint à la convocation à l'assemblée de ce jour vous a informés sur l'activité et le développement de notre coopérative durant l'exercice 1976.

Vous aurez sans doute constaté avec satisfaction que nos prestations de service ont atteint un nouveau record,

dans le cadre d'une expansion sans pareille jusqu'ici.

Partant de nos activités, lesquelles seront portées plus en détail à votre connaissance par notre gérant, je considère que les faits et chiffres suivants sont particulièrement réjouissants :

- Nous avons reçu 2210 requêtes de cautionnement d'un total d'environ 60 millions de francs, soit 20 millions de plus que l'an dernier.
- Nos engagements totaux ont crû de plus de 10 millions de francs et s'établissent à 115 millions.
- Des 2210 demandes reçues, 123 seulement, soit 5,5% ont fait l'objet d'une réponse définitivement

négative, ce qui est la preuve que leur examen préliminaire est effectué consciencieusement par les organes des Caisses et Banques Raiffeisen. Leur collaboration nous est indispensable et précieuse et nous les en remercions vivement.

Ceci dit, je déclare ouverte la 35^e assemblée générale.

L'ordre du jour accompagnant les convocations qui sont parvenues à temps et conformément aux statuts ne fait l'objet d'aucune opposition. La validité de l'assemblée est ainsi tacitement reconnue.

Constitution du bureau de l'assemblée

Le président communique que les délibérations seront traduites simultanément en langues française et italienne. La version française sera présentée par *M. Hubert Macherel*, traducteur de l'Union et le texte italien par *M. Giacomo Pellandini*, sous-directeur.

M. Willi propose de désigner une

scrutatrice et deux scrutateurs qui sont confirmés sans opposition. Ce sont : *Madame Alice Schläpfer*, gérante, Untersee/BE

M. Marcel Aubry, gérant, Vermes/JU
M. René Martinelli, gérant, Losone/TI.

M. Curt Waeschle, gérant de la Coopérative, est nommé secrétaire de l'assemblée.

Rapport sur l'activité de la Coopérative en 1976 et présentation des comptes annuels

Le gérant, *M. Curt Waeschle*, lic. pol., conquiert d'emblée son auditoire par ses renseignements précis, son exposé sans fard de la situation réelle de l'institution, ses conclusions pertinentes imprégnées d'une saine et réaliste connaissance des hommes et des choses. Il est écouté dans le plus grand silence.

Monsieur le président,
Messieurs les invités et délégués,
Mesdames et Messieurs,

Je ne pense pas me fourvoyer en disant que le gérant d'une Banque Raiffeisen ou d'une Caisse Raiffeisen présentant un rapport d'activité sur la première année de l'exercice de son mandat considère que c'est pour lui un jour de joie, joie d'autant plus grande que les résultats sont favorables. C'est le sentiment que j'éprouve aujourd'hui, date de mon premier rapport de gérant de la Coopérative de cautionnement.

J'ai l'honneur de rapporter sur l'activité de notre Coopérative de cautionnement durant l'année 1976 et de vous présenter ensuite le compte d'exploitation arrêté au 31 décembre 1976. L'accomplissement de cette tâche m'est rendu d'autant plus facile que j'ai à vous donner connaissance d'une évolution encore jamais atteinte de nos activités, alliée à d'autres beaux succès.

Nous avons tenu à vous faire parvenir très tôt le rapport de gestion accompagnant la convocation à l'assemblée générale en espérant que vous ayez le temps nécessaire à l'étude de son contenu.

Je me permettrai donc de me limiter aux considérations touchant les principales modifications par rapport à l'exercice précédent en les commentant du point de vue du gérant.

Nous sommes heureux de pouvoir relever que nos craintes relatives aux effets éventuels de la récession sur l'évolution de la Coopérative de cautionnement se sont révélées sans fondement. Au contraire, les requêtes nous ayant été présentées en cours d'exercice ont atteint — comme le président Willi l'a mentionné — l'importante somme de 60 millions de francs environ, en augmentation de 20 millions en chiffre rond, soit 50%. Le nombre des requêtes fut aussi plus élevé, s'établissant à 2210, ou 636 de plus. Nous n'avons jamais reçu autant de demandes depuis la création de la Coopérative de cautionnement. Cette évolution semble se poursuivre et je puis vous dire que nous sommes submergés de requêtes depuis le début de l'année en cours.

Quelles sont les raisons de ce développement inattendu ?

Les prévisions s'étant améliorées

dans quelques secteurs et les commandes en note laissant à nouveau espérer des temps meilleurs, un regain d'activité se fait sentir dans les investissements par rapport à ces dernières années et les capitaux nécessaires sont fournis par les banques. D'autre part, des entreprises souffrant encore tant soit peu de la récession ont besoin de moyens d'exploitation pour surmonter les périodes creuses.

Ces deux raisons ont certainement contribué à notre belle progression, mais les causes principales ont aussi — à mon avis — deux autres raisons. De nombreuses Caisses et Banques Raiffeisen ont recours à la Coopérative de cautionnement beaucoup plus qu'au cours du passé, leurs organes dirigeants ayant pu se convaincre de la qualité de nos services. En outre, nous ne négligeons aucune occasion de mettre en valeur l'éventail de nos possibilités de cautionnement lors de séminaires et de cours d'instruction.

En 1976, nous avons signé pour 38,7 millions de francs de nouveaux engagements. Ils ont concerné 457 demandes et 9,8 millions de francs ou 33,8% de plus que l'année précédente. C'est grâce à vous, Mesdames et Messieurs les délégués, qui nous soumettez des demandes de cautionnement suffisamment documentées, que ce résultat a pu être atteint. Il y a malheureusement encore des Caisses Raiffeisen qui ne joignent pas une documentation suffisante à leurs requêtes. Il en résulte des cas en suspens et des attermoissements. Vous vous êtes certainement rendus compte que nous nous efforçons de vous servir le plus rapidement possible pour autant que les pièces nécessaires accompagnent les demandes, car nous tenons à ce que vos clients connaissent eux aussi notre décision dans le plus bref délai.

Au cours de l'année sous revue, nous avons dû décliner 123 demandes portant sur 5,3 millions de francs, soit 42 cas de plus que l'an dernier. Le nominal des requêtes refusées a presque doublé. Ce qui nous tranquillise, c'est le fait que ces refus représentent 5,56% seulement de toutes les demandes de l'année et ne dépassent donc pas les normes usuelles.

Les causes principales des décisions négatives sont généralement la faiblesse des fonds propres, une sujétion accrue aux effets de crise et le resserrement des liquidités, tous générateurs de carence dans les paiements. Une forte part des refus concerne les crédits d'exploitation, domaine ayant subi une large extension et où le risque est latent, seules des garanties complémentaires très partielles pouvant être offertes dans la plupart des cas.

Je me permettrai d'ajouter quelques précisions sur les crédits d'exploitation et la manière dont ils sont traités :

C'est justement dans les temps récents que nous recevons toujours davantage de demandes pouvant être qualifiées de fruits avariés de la situation économique. De plus en plus nous sommes sollicités pour le cautionnement de petits et moyens crédits d'exploitation d'entreprises du commerce et de l'artisanat. Pour nous, ce secteur est hasardeux. Vous comprendrez donc que ces cas font l'objet d'examen méticuleux et critiques de notre part.

Nous sommes conscients de la valeur des analyses préliminaires des demandes par les organes de la Caisse Raiffeisen locale; dans la règle, ils connaissent personnellement le demandeur et sa situation financière. C'est justement pour les crédits d'exploitation que ce premier examen ne peut avoir qu'une valeur relative. L'analyse de la structure matérielle d'une entreprise doit être l'image exacte et générale de la situation; la présentation du bilan et du compte des résultats des deux derniers exercices, la remise de documentation et de renseignements complémentaires sont indispensables.

Malheureusement, nous ne rencontrons pas toujours la compréhension des organes des Caisses lorsque nous sollicitons la remise des bilans et des comptes de pertes et profits.

L'opinion règne parfois que la situation du demandeur est au-dessus de tout doute et que le refus d'une telle requête ferait perdre le client à jamais. Il est aussi souvent dit que la concurrence

du lieu ou de la ville passerait à l'octroi sur simple visite au guichet.

Ces objections ne nous convainquent pas car nous savons par expérience que nous sommes loin d'être les seuls à exiger toute cette documentation. Chaque établissement bancaire digne de ce nom examine les comptes annuels d'une manière très critique. Il ne saurait être question d'un octroi de crédit beaucoup plus « coulant », où les fonds sont mis immédiatement à disposition.

Les mêmes règles ne sauraient être appliquées pour l'appréciation du risque s'il s'agit de couvrir complétement une hypothèque de rang postérieur ou d'un crédit d'exploitation bénéficiant de notre seule et unique garantie.

Nous avons dû constater, ces derniers temps et à diverses reprises, que les bonnes recommandations des organes des Caisses n'étaient pas toujours justifiées. Les compléments d'information reçus mentionnaient des poursuites en cours et même le danger immédiat de faillite. De telles requêtes où le risque de pertes est évident — ou presque — ne peuvent naturellement pas être approuvées. Chacun le comprend. Nous respectons votre esprit d'entraide, mais vos propositions devraient indispensablement partir de faits objectifs et ne passer aucun élément négatif sous silence.

Arrivé au terme de ce sujet, nous ajouterons que nous avons dû refuser 40 demandes du 1^{er} janvier au 31 mai 1977. Exprimé en pourcent, ce total est pareil à celui enregistré durant la période correspondante de 1976.

Mesdames,
Messieurs,

Permettez-moi encore quelques précisions relatives au rapport de gestion imprimé.

La participation des agriculteurs indépendants a augmenté de nouveau, après avoir été momentanément en léger recul. Maints d'entre eux ont retrouvé le chemin de la Caisse Raiffeisen locale ensuite de la réduction des taux débiteurs. A cela s'ajoute la certitude acquise qu'une saine structure d'exploitation est indispensable à une production rationnelle.

J'estime utile, en l'occurrence, de relever que notre Coopérative de cautionnement, reconnue par le Département fédéral de justice et police en tant qu'institut d'assistance dans le sens de la loi sur le désendettement de l'agriculture, a apporté sa contribution en 1976, dans 62 cas et pour plus de quatre millions de francs, à la création de droits de gages immobiliers dépassant la limite des charges.

Une augmentation de 60% a été enregistrée dans les prêts sociaux et les petits crédits. Ils figurent dans les livres avec 1,4 million de francs pour 192 positions. Nous considérons cette croissance comme un signe indubitable d'une prochaine revivification de notre économie, les achats de biens durables de consommation étant en forte progression par rapport au passé récent.

Nos engagements totaux ont passé de 104 à 115 millions de francs, croissant ainsi de 11 millions, alors qu'ils n'avaient augmenté que de 3,5 millions de francs l'année précédente. A fin 1976, les engagements totaux correspondent à 8,20 fois la fortune de l'institution. Les statuts prévoient que la somme des cautionnements ne doit pas être supérieure à 10 fois les fonds propres. Cette marge de 25 millions de francs en chiffres absolus devrait suffire à couvrir notre activité durant les deux prochaines années sans qu'une augmentation du capital social doive être envisagée.

Dans le groupe des coopératives suisses de cautionnement axées sur les mêmes buts d'activité, nous avons réussi non seulement à confirmer le premier rang détenu depuis 1970, mais aussi à le renforcer de manière très sensible.

Mesdames et Messieurs,

Le cahier des charges du gérant lui impose de vous présenter les comptes annuels. Le bénéfice d'exploitation s'est élevé à fr. 638 107.20, inférieur de 5736 francs à celui de l'exercice précédent. Il est réjouissant que ce ré-



M. Pierre Willi, un président bien entouré...

A gauche, M. Jos. Roos, directeur de l'Union suisse, membre du conseil d'administration et à droite M. Curt Waeschle, gérant de la Coopérative de cautionnement.

sultat ait pu être obtenu si l'on tient compte de la baisse des taux d'intérêt des hypothèques. L'augmentation des recettes résultant des primes encaissées, une diminution de 56 000 francs des droits de timbre à l'émission et une réduction des coûts du personnel de 16 400 francs opposés à des charges fiscales plus élevées de 52 400 francs pour les impôts fédéraux, cantonaux et pour la défense nationale, des frais de bureau et de matériel en augmentation de 13 100 francs et des pertes de 19 500 francs plus fortes sont les causes principales de la modification par rapport à 1976.

Les pertes subies s'élevèrent à fr. 56 760.50, montant encore jamais enregistré. Nous dûmes répondre de notre engagement dans cinq cas; quatre d'entre eux concernaient des crédits d'exploitation cautionnés par nous. L'augmentation des pertes est, à notre avis, une conséquence de la récession. Bien que de nouvelles pertes soient probables cette année et que des cas en suspens de 1976 puissent aussi en être la cause, nous sommes d'opinion qu'il ne faut pas dramatiser, même si l'éventualité de prestations accrues de notre part pour la couverture de pertes devait se réaliser.

Il s'agit donc d'analyser les requêtes présentées d'une manière encore plus approfondie, d'exiger davantage de documentation et de renseignements et de procéder à nos propres calculs; à ce prix, nous serons en mesure de prendre des décisions bien fondées qui ne seront pas toujours identiques aux prises de position des organes des Caisses.

Au nom du conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous présenter les propositions suivantes de répartition du bénéfice net :

fr. 454 048.— intérêt 4% sur le capital social de fr. 11 351 200.—

fr. 184 059.20 attribution à la réserve

fr. 638 107.20 total

En cas d'approbation de ces propositions, les réserves s'élèveront à fr. 2 620 931.75.

En ce qui concerne l'intérêt attribué aux parts sociales, je pense que le taux de 4% peut être maintenu; à ce sujet, je relève qu'il fut également appliqué depuis 1971, donc lorsque le niveau général des taux était très élevé.

Par votre approbation, vous fournirez — une fois de plus — une précieuse contribution à l'augmentation de nos réserves, ce qui est naturellement dans l'intérêt de chacun des sociétaires.

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,

A la fin de mon rapport, je tiens à vous remercier de l'excellente collaboration qui a marqué nos relations avec nos sociétaires. Je vous assure que tous nos efforts tendront à vous servir de la meilleure manière sous tous les rapports.

J'adresse un merci spécial aux 26 Caisses Raiffeisen ayant adhéré à notre coopérative en 1976. En 1977, nous avons enregistré 9 nouvelles entrées. Nous serions heureux de voir les 115 Caisses Raiffeisen qui ne sont pas encore affiliées faire le pas nécessaire à cet effet.

Finalement, je remercie aussi très sincèrement le conseil d'administration et sa commission de direction de la confiance qu'ils m'ont témoignée durant ma première année de gérance. Ma gratitude va également à Monsieur le directeur Edelmann, Messieurs les sous-directeurs Séchaud et Pellandini et à tout le personnel pour leur aide

soutenue et pour l'harmonie régnant dans l'accomplissement de nos tâches communes.

Les beaux résultats enregistrés en 1976 nous comblent de fierté et de satisfaction. Simultanément, ils nous obligent à tout entreprendre pour la continuation des succès et du remarquable développement de notre Coopérative de cautionnement, institution de l'Union dont les prestations de service profitent à toute l'organisation Raiffeisen suisse.

Le président Willi remercie Monsieur Waeschle de son intéressant rapport relatant une période de très forte activité. Il profite de l'occasion pour le remercier aussi de son constant engagement et de son travail consciencieux. Et il ajoute : « Le conseil d'administration m'a chargé de vous dire que les propositions ayant trait à l'utilisation du bénéfice ont son approbation. »

Rapport de l'organe de contrôle

Il est présenté en allemand par M. Othmar Julen et en français par M. Jackie Walz, tous deux membres de cet organe. En voici le texte intégral :

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,

En exécution du mandat d'organe statutaire de contrôle de la Coopérative de cautionnement de l'Union



M. Jackie Walz, Vernier/GE, pendant la présentation, en français, du rapport de l'organe de contrôle.

suisse des Caisses Raiffeisen qui nous a été confié, nous avons soumis le bilan clôturé au 31 décembre 1976 avec fr. 14 477 679.75 à l'actif et au passif ainsi que le compte d'exploitation à un examen approfondi.

Sur la base de nos travaux de révision, nous avons constaté que :

- la comptabilité est tenue selon les règles et que toutes les écritures sont justifiées par des pièces comptables,
- les chiffres figurant dans le compte d'exploitation et le compte de la fortune correspondent à la teneur des livres,
- les actifs et passifs figurant au bilan concordent avec les états effectifs et qu'ils ont été correctement évalués.

En outre, partant des documents consultés et des renseignements obtenus, nous sommes arrivés à la certitude que les actifs et passifs transitoires ont été portés au bilan dans leur intégralité et de manière exacte.

Approbation des comptes annuels et résolution concernant l'utilisation de l'excédent d'exploitation

La discussion sur le rapport de gestion, les comptes annuels de 1976 et le rapport de contrôle n'est pas utilisée.

Nous proposons donc à la 35^e assemblée générale ordinaire du 4 juin 1977 de voter les résolutions suivantes :

1. Approbation du bilan au 31 décembre 1976 et du compte de profits et pertes de 1976; de la proposition de répartition du bénéfice et de décharge aux organes responsables.
2. Remerciements au conseil d'administration, à la commission de direction et au gérant, M. Curt Waeschle, pour l'exécution consciencieuse et fructueuse de leur tâche.

Tourné vers les rapporteurs, le président Willi déclare :

« Merci de votre rapport sur la conduite des affaires de notre coopérative. Messieurs les membres de l'organe de contrôle, nous vous exprimons notre gratitude pour l'accomplissement des plus consciencieux d'une tâche lourde de responsabilités. »

Soumises au vote, les résolutions proposées sont acceptées à l'unanimité.

Divers et discussion générale

Les participants, visiblement satisfaits du déroulement des opérations, n'éprouvent nullement le besoin de s'exprimer encore. Aussi, le président Willi, qui s'est avéré excellent maître de cérémonie, tire la

CONCLUSION

de cette intéressante assemblée :

Mesdames,
Messieurs,

Clore cette 35^e assemblée générale ordinaire ne saurait se faire sans des remerciements sincères et chaleureux à vous tous, soit :

- à nos Caisses et Banques Raiffeisen affiliées pour leur belle collaboration et pour la confiance qu'elles nous témoignent.
- à mes collègues du conseil d'administration pour la profonde harmonie qui a régné dans nos travaux communs.

J'y ajoute le vœu que les quelques heures vous réunissant ici soient pleines de saine gaieté et de bonne ambiance et que vous gardiez d'Interlaken le meilleur des souvenirs.



Les comptes annuels et les résolutions de l'organe de contrôle sont acceptés sans opposition.

Ainsi est close l'assemblée générale ordinaire 1977.

* * *

Quelles sont maintenant nos conclusions personnelles ?

De l'exposé du gérant Waeschle, nous avons tout spécialement retenu les pensées suivantes, transcrites librement :

- La somme des cautionnements ne doit pas être supérieure à dix fois le montant des fonds propres (prescription statutaire).
- Nous serions heureux de voir les 115 Caisses Raiffeisen qui ne sont pas encore affiliées franchir le seuil qui les sépare encore de notre institution.

Donc 115 Caisses se tiennent toujours à l'écart. C'est peu, diront les optimistes invétérés. C'est 115 fois trop, ajouterons-nous.

La participation de ces 115 institutions permettrait d'enregistrer une augmentation intéressante du capital social de la Coopérative de cautionnement et, partant, du plafond des cautionnements qui peuvent être souscrits — donc renforcement bienvenu de ses possibilités d'intervention.

Ce problème doit cependant être examiné sous un autre angle encore. Nos Caisses Raiffeisen sont parvenues au cours des ans à s'affirmer et à occuper une place enviable au sein de l'économie de notre pays, non seulement en vertu des moyens mis à leur disposition mais surtout grâce à l'esprit de solidarité qui est l'un des piliers de base de notre mouvement. Or, qui dit solidarité dit coopération, collaboration active, sans réticence et sans arrière-pensée, sans unique ou premier souci de profit personnel, à tous les échelons et dans tous les secteurs d'activité. Cette solidarité doit nous entraîner à participer à *tous* les efforts entrepris en vue d'assurer le développement de nos coopératives d'épargne et de crédit, l'élargissement constant de leurs prestations de service. L'aide à soi-même c'est bien, l'entraide à tous les niveaux c'est mieux encore.

L'essor pris par notre Coopérative de cautionnement permet à notre génération, donc à ceux qui assisteront à sa fondation et suivront ses premiers pas, *d'espérer voir encore avant le grand départ pointer le jour où toutes nos Caisses Raiffeisen pourront se passer du cautionnement de personnes*

physiques, qui a rendu de grands services à nos ancêtres certes, mais qui reste entaché de contraintes, crée fréquemment un désagréable état d'interdépendance entre débiteurs et garants. Le cautionnement collectif a grandement contribué à l'assouplissement, voire à l'assainissement, de la situation générale dans le domaine des prêts hypothécaires et dans celui du crédit d'exploitation et du crédit de consommation. Il a libéré parents et amis du souci de la bonne marche d'affaires ou d'exploitations sur lesquelles ils n'avaient aucun droit de regard direct, mais dont ils étaient subsidiairement coresponsables. On peut bien dire que *l'avènement du cautionnement collectif a marqué le début d'une ère de libération financière des classes modestes et moyennes de notre pays*. En allant toujours plus loin et toujours plus haut dans la poursuite de leurs buts, fortes

de l'appui de *LEUR* Coopérative de cautionnement, nos Caisses Raiffeisen — en dépit des imperfections inhérentes à toute œuvre humaine — rendent de précieux services à la communauté tout entière.

C'est pourquoi, sans en avoir été chargé par quiconque, mais avec d'autant plus de conviction, *nous lancerons pour terminer un vibrant appel aux dirigeantes et aux dirigeants de ces 115 Caisses affiliées :*

Mesdames et Messieurs, *vos institutions doivent adhérer TOUTES et sans plus tarder à la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse, qui est VOTRE propre institution*. Leurs responsables confirmeront ainsi, par un acte courageux, viril, leur volonté bien arrêtée d'être partout et toujours des coopérateurs à part entière.

Plus nous serons unis, plus nous serons forts. -pp-

L'annulation de titres égarés ou détruits est soumise à des dispositions strictes

L'annulation des titres *au porteur* (obligations, livrets d'épargne au porteur, etc.) s'effectue conformément aux dispositions des art. 981 et suiv. du Code des obligations. Le titulaire s'adresse au juge du for et établira qu'il a possédé le titre et qu'il l'a perdu. Le juge somme, par avis publié trois fois dans la « Feuille officielle suisse du commerce » (éventuellement encore dans d'autres journaux), le détenteur inconnu de produire le titre dans un délai déterminé, six mois au moins dès la date de la première publication. Lorsque le titre n'est pas produit dans le délai imparti, le juge en prononce l'annulation. A ce moment-là seulement, la Caisse en remboursera la contre-valeur (ou délivrera un duplicata).

Sauf dispositions contraires, les *titres nominatifs* sont annulés selon cette même règle.

En ce qui concerne les *livrets d'épargne nominatifs*, les dispositions d'exception de l'art. 977 du Code des obligations prévoient toutefois une procédure d'annulation plus simple qui est valable pour les Caisses Raiffeisen. Conformément à la clause spéciale du règlement qui se trouve dans le livret même, la Caisse s'est en effet réservé le droit de payer valablement,

même sans présentation ou annulation du titre, lorsque le titulaire déclare, par un acte authentique ou dûment légalisé, que titre et dette sont éteints. Dans cet ordre d'idées, nous invitons néanmoins les Caisses à demander l'annulation officielle, donc par le juge, de tout livret ayant fait l'objet d'un vol et de ne prévoir la procédure d'annulation simplifiée pour des livrets d'épargne nominatifs, égarés ou détruits, que lorsque l'avoir inscrit dans le titre n'excède pas 3000 francs.

Récemment, notre attention a été attirée par l'annonce suivante parue dans la feuille officielle de l'un de nos bons cantons romands (nous avons simplement modifié le nom de la localité concernée) :

« Avis

Le livret d'épargne de la Caisse Raiffeisen de Riantmont, No 1251, a disparu.

Aussi, la Caisse Raiffeisen de Riantmont invite le détenteur actuel du susdit livret à le présenter dans le délai de deux mois à partir de ce jour, faute de quoi l'annulation en sera prononcée.

Riantmont, le 1976.

Caisse Raiffeisen de Riantmont. »

Cette annonce, même répétée deux ou trois fois dans la feuille officielle

d'un canton, ne saurait être considérée comme suffisante. Les publications exigées par la loi doivent se faire dans la feuille officielle *suisse* du commerce et mentionner un délai de production du titre de six mois. L'annulation ne peut pas être prononcée par la Caisse elle-même, mais bien par le juge.

Ayant demandé quelques précisions au gérant de l'institution concernée, celui-ci nous fit savoir qu'il s'agissait en l'occurrence de l'annulation d'un carnet de quelques centaines de francs et que la Caisse Raiffeisen et le dépo-

sant avaient choisi la forme d'annulation plus simple dont il est question ci-avant. L'avis paru dans la feuille officielle du canton doit être considéré tout simplement comme un avertissement ou une recommandation aux banques du canton, pour le cas où ce livret leur serait présenté pour le remboursement par exemple.

Ce que nous tenions à bien préciser à l'intention d'autres Caisses qui pourraient se trouver dans l'obligation d'annuler des titres égarés ou détruits.

-pp-

Les banques populaires du Rwanda

par M. Pierre Georges Brand, chef de projet de septembre 1974 à février 1977

II

(I, voir « Le Messager » N° 9 de septembre 1977)

L'ÉPARGNE

On sous-estime généralement dans les pays en voie de développement l'importance de l'épargne et particulièrement de la thésaurisation. En 1974, nous estimions la thésaurisation à environ 800 millions de francs rwandais¹. Nous pensons qu'elle est en 1977 aux alentours de 1 milliard 200 millions. Ce qui représente une moyenne de 1500 francs rwandais par famille.

Moins de 6000 déposants avaient confié plus de 60 millions de francs aux Banques Populaires au 31 décembre 1976. Ce qui représente une moyenne de plus de 10 000 francs par déposant. Cette moyenne n'est évidemment pas significative. En effet nous basant sur notre échantillon de déposants, nous constatons que seuls 19% ont un solde supérieur à 10 000 francs et que 41% ont moins de 1000 francs. Quand par ailleurs on sait que notre échantillon de déposants ne représente que 5% des familles concernées par les banques existantes, on peut penser que les déposants qui restent à être gagnés aux Banques Populaires sont moins fortunés que les premiers. Par conséquent, il faudra, pour recueillir un montant de dépôt équivalent à celui atteint, recruter davantage

de déposants. Nos banques pourront néanmoins compter sur une progression quasi linéaire des dépôts, les apports supplémentaires des anciens déposants compensant la modestie des montants des nouveaux déposants.

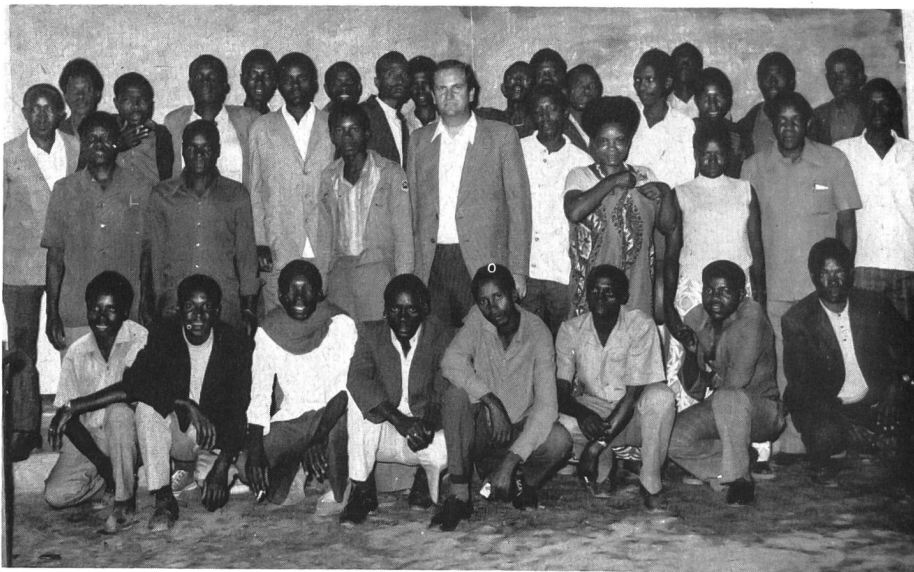
Pour gagner la confiance et rendre l'épargne attrayante, dans les premiers mois du projet, quand nous étions loin encore d'imaginer le succès que nous aurions, furent préparées plusieurs formes d'épargne : bons de caisse, comptes à terme, obligations... Ceci pour compenser par des avantages comme l'anonymat la faiblesse de la rémunération de l'épargne. Le livret de dépôt ne devait être que le premier d'une série de « produits » que nous comptions proposer aux épargnants.

En fait les choses ont pris une autre tournure. Devant l'avalanche des demandes de créations, nous avons préféré créer le plus possible de banques, ce qui obligeait à les rendre le plus simple possible. Pour le moment encore, seul le livret d'épargne à vue, en raison de sa simplicité tant pour les déposants que pour nos gérants débutants, est utilisé.

Nous avons porté nos efforts sur deux aspects avantageux de cette formule d'épargne. Nous n'avons pas la possibilité d'agir sur le taux servi. Il nous fallait nous aligner sur le taux pratiqué par la Caisse d'Épargne. Nous ne pouvions offrir moins, nous n'avons pas voulu offrir plus pour des raisons de rentabilité.

Nous avons d'abord souligné la sécurité de l'épargne. Pour convaincre, un ensemble de mesures ont été prises. Elles concernent :

- la sécurité contre le vol par effraction et notamment l'achat de coffres munis de deux serrures spéciales;
- la sécurité contre les malversations soit du caissier, soit d'un membre du conseil et la mauvaise foi de certains clients, par des contrôles fréquents (deux par mois);
- la sécurité du remboursement des prêts par un système de garanties sûres et adaptées aux réalités du pays;
- le sentiment de sécurité des clients par leur information. Ils nous paraissent en effet capital que les gens, même les illettrés, puissent par eux-mêmes comprendre et de ce fait contrôler la signification de ce qu'ils font quand ils se présentent au guichet, et de ce que l'on fait de



Août 1976. Stage national des gérants

¹ 35 francs rwandais = 1 franc suisse environ, à ce moment-là.

leur argent. Des séances d'alphabétisation fonctionnelle notamment pour la lecture des chiffres, les additions et les soustractions ont été préparées. Par ailleurs à chaque réunion des conseils ainsi qu'aux assemblées générales, il est fait rapport de la situation de la banque;

- la création du fonds de garantie qui lui-même est réassuré par l'Etat.

Le deuxième aspect que nous avons particulièrement « soigné » est la disponibilité de l'épargne. Car l'épargne populaire est essentiellement une épargne de précaution, pour constituer une petite réserve en cas de besoin, ou une « épargne de consommation différée », en vue d'une dépense ultérieure. Dans les deux cas, le déposant ne recherche pas le rendement maximum, mais plutôt la possibilité de pouvoir disposer de son argent quand il le veut.

Les résultats ont dépassé toutes les prévisions. Pour attirer l'épargne, nous avions pensé qu'il serait probablement nécessaire d'engager des fonds, de refinancer les Banques Populaires pour encourager l'épargne en accordant des crédits spectaculaires. Ce ne fut pas nécessaire. Nous avons pu maintenir notre première politique qui consiste à lier le crédit à l'épargne collectée. L'augmentation de l'épargne a été telle que se posait le problème de l'emploi de l'épargne collectée.

LE CRÉDIT

Ainsi donc, le crédit accordé par les Banques Populaires et leur Caisse centrale provient-il exclusivement des fonds propres et de l'épargne collectée.

Pour des raisons de sécurité, comme nous n'en étions qu'à nos premiers pas, seules les Banques Populaires ayant déjà un an d'existence pouvaient accorder du crédit. Et cela, jusqu'à concurrence de 25% du solde des dépôts constaté à la fin du trimestre précédent. Depuis octobre 1976, s'ajoutent 15% d'encours autorisé pour les crédits aux communes et collectivités locales. Jusqu'au 31 décembre 1976, les 11 Banques Populaires autorisées à accorder du crédit à compter de juillet et la Caisse centrale depuis le début de l'année, avaient accordé pour près de 18 millions de francs de crédit, l'encours se situant à plus de 12 millions au 31 décembre.

Nous rassurons tout de suite les esprits critiques et pessimistes qui prédisaient une fin rapide des Banques Populaires par suite de non remboursement des crédits. S'il est vrai que nous enregistrons des retards de remboursement, il n'y a rien d'alarmant.

Aucun crédit n'est créance douteuse. Les deux créances douteuses que nous enregistrons pour le moment sont dues à des malversations d'employés, créances que rien ne nous autorise pour le moment à passer sur le compte de pertes et profits.

Notre effort d'information et de formation, sans être achevé, a donc porté ses fruits. Les crédits sont accordés par les conseils d'administration des Banques Populaires en toute souveraineté, jusqu'à un plafond de 200 000 francs rwandais par crédit. Au-delà, l'autorisation de la Caisse centrale est requise.

La présence d'un représentant du Bureau d'Orientation, en général le délégué régional, est certes encore obligatoire pour des raisons de sécurité mais a surtout un but pédagogique. Il participe à l'étude des demandes en les analysant en détail, afin de permettre aux élus non encore expérimentés de prendre leur décision en toute connaissance de cause. Cette procédure a permis de contenir jusqu'à présent la subjectivité et le favoritisme dans des limites très raisonnables.

LE CRÉDIT, POUR QUOI FAIRE ?

Priorité est donnée au crédit à la production, au crédit qui produit pour le bénéficiaire, outre son propre moyen de remboursement, un surcroît de revenus. La priorité va au crédit à la production agricole et artisanale. Mais cela est plus facile à dire qu'à faire.

Il serait impossible de n'accorder que des crédits à la production, ne serait-ce que pour ne pas décourager bon nombre d'épargnants et parmi

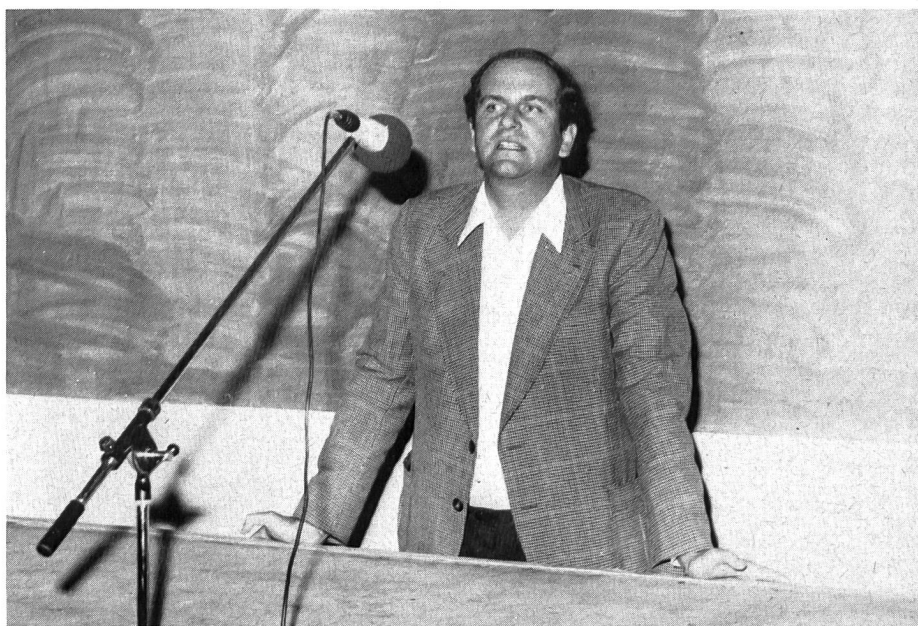
nos meilleurs. Une part des dépôts doit être consacrée aux crédits à l'amélioration des conditions de vie, notamment à l'habitat. On peut ainsi accorder à des personnes disposant de revenus stables et en rapport avec le crédit demandé des crédits pour la construction ou l'amélioration de l'habitat personnel, des crédits de faibles montants et à court terme pour faire face à des événements familiaux, acheter des équipements de première nécessité... en exigeant des emprunteurs la priorité pour l'achat ou l'utilisation de produits nationaux.

Car à quoi bon produire si l'on ne sait pas vendre ! Tous les efforts pour produire davantage seront réduits à néant si la commercialisation n'est pas intégralement assurée. L'intervention dans le financement de la commercialisation des produits agricoles est donc primordiale. C'est une façon indirecte mais essentielle d'encourager le producteur en lui assurant l'écoulement à un prix intéressant de toute sa récolte. A ce titre, les Banques Populaires avaient accordé pour près de six millions de francs pour le stockage de haricots en 1976.

Les difficultés n'ont cependant pas manqué dans cette première expérience. Si jusqu'à présent aucune perte n'a été enregistrée, c'est grâce à une vigilance et à de multiples interventions des responsables des Banques Populaires, luxe qu'ils ne pourront plus se payer à l'avenir.

L'heureux dénouement de toutes ces expériences ne nous dispensera pas de devoir perfectionner nos conditions de prêt et notre recherche pour de nouvelles formes d'intervention.

La mécanisation, l'utilisation d'en-



Août 1976 : clôture du stage des gérants

grais, ces deux domaines privilégiés du crédit agricole, ne sont guère d'actualité au Rwanda. Nos interventions dans le domaine de la production agricole proprement dite sont donc encore très limitées. L'achat de semences sélectionnées ou d'insecticides se faisant en petites quantités ne nécessite généralement pas le crédit. Le financement de fermettes (association de l'agriculture et de l'élevage) entre seulement dans sa phase expérimentale. Il en va de même pour les divers projets des membres de la Jeunesse Agricole Chrétienne. Des contacts sont pris pour le financement de productions diverses susceptibles, sur une petite surface de terrain, de procurer aux populations et au pays des revenus complémentaires tels que l'apiculture, la culture du tabac pour cigare, la culture des fleurs pour parfums... des activités agricoles nécessitant ce dont le Rwanda dispose, à savoir un bon climat et une main-d'œuvre abondante, ne demandant pas beaucoup de terre ce dont le Rwanda manque, produits pouvant être valorisés sur place et transportés sur les marchés même lointains à peu de frais, le volume et le poids étant réduits par rapport à la valeur.

A brève échéance, les Banques Populaires et leur Caisse centrale devront s'intéresser en complément avec la Banque Rwandaise de Développement, à la valorisation des produits agro-alimentaires. Si plusieurs moulins sont déjà financés, il y aura à s'intéresser au séchage et à la préparation des peaux, à la fabrication de jus de fruits, de sirops, d'alcools, de concentrés de légumes... L'exemple de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire suisse pourrait sur ces points servir de référence.

Nous n'oublierons pas de mentionner, et non seulement pour mémoire, la disposition des Banques Populaires de financer l'artisanat. Les crédits dans ce secteur peuvent se compter pour le moment sur les doigts d'une seule main parce que les initiatives sont encore très rares et nécessitent, outre le financement, une assistance technique que les Banques Populaires ne sont pas en mesure de fournir. La collaboration avec les projets qui assureront le suivi technique est indispensable.

LE CRÉDIT, POUR QUI ?

Le crédit doit profiter aux populations qui le rendent possible grâce à leur épargne. C'est ainsi qu'une large part de l'épargne collectée est et sera encore davantage redistribuée sous forme de crédits aux individus, coopé-

ratives et collectivités locales sociétaires des Banques Populaires. Quant aux liquidités, elles sont placées en bons de développement, en bons de caisse de la Banque de Développement et dans tout placement sûr et susceptible d'assurer un rendement satisfaisant.

Ainsi, soit directement par les crédits qui leur sont accordés individuellement ou à leur coopérative, soit indirectement par le financement des équipements collectifs réalisés par les communes ou par les investissements de la Banque de Développement dans ces communes, l'épargne collectée par

les Banques Populaires bénéficiera aux populations qui l'ont produite.

A terme, nous proposons d'en arriver à consacrer un tiers des ressources collectées à chacun des trois secteurs : un tiers en crédits aux sociétaires, un tiers en crédits communaux garantis par le Fonds de Développement Communal, le troisième tiers représentant les liquidités. Comme relaté plus haut, rappelons qu'actuellement seuls 25% sont autorisés en prêts aux sociétaires, 15% aux communes et les 60% restants devant constituer les liquidités. Ceci par mesure de prudence.

(à suivre)



Topis du parc de l'Akagera

Le coin des gérantes et des gérants

Les offres de capitaux de plusieurs centaines de milliers de francs de personnes inconnues doivent être examinées à la loupe!

Dans son rapport à l'assemblée générale d'Interlaken, le directeur de l'administration centrale avait adressé une première mise en garde aux représentants des Caisses affiliées. « Nous avons dû constater que les efforts déployés par nos institutions pour payer à leurs déposants le meilleur salaire possible pour les économies amassées parfois au prix de sacrifices, donc de leur bonifier un intérêt un peu plus élevé, courent le risque d'être utilisés par d'égoïstes manieurs de capitaux qui aimeraient confier à nos instituts

des centaines de milliers, voire des millions de francs et bénéficier ainsi d'obligations de caisse à intérêt de faveur. Ces fonds seraient retirés à la première occasion, mettant ainsi les Caisses Raiffeisen en difficulté dont elles ne pourraient sortir qu'avec l'aide de l'Union. »

Des constatations faites depuis dans plusieurs régions du pays confirment que cet appel n'a pas été entendu ou compris partout. Ainsi, dans le numéro de septembre dernier du « Raiffeisenbote », la direction de la banque cen-

trale, cette fois-ci, revient à la charge. « Nous apprenons que certains investisseurs de capitaux, qui se retranchent derrière un vague titre d'agent de change ou de courtier en bourse, offrent à des Caisses affiliées d'importantes sommes qu'ils désirent placer à des taux de $4\frac{1}{4}$ à $4\frac{3}{4}\%$. »

Rappelons qu'à ce moment-là, les banques (Raiffeisen aussi) affichant un bilan supérieur à 20 millions de francs et qui, de ce fait, doivent soumettre toute augmentation des taux des obligations à l'approbation de la Banque nationale, étaient autorisées à offrir $3\frac{3}{4}$ à 3 et 4 ans, 4% à 5 et 6 ans, $4\frac{1}{4}\%$ à 7 et 8 ans de terme. Les conditions revendiquées par ces clients potentiels étaient donc surfaites.

N'oublions pas que le grand souci de tels investisseurs n'est pas de rendre service aux coopératives d'épargne et de crédit auxquelles ils s'adressent, mais de faire un bon placement et une non moins bonne affaire. Dans la règle, ces titres ne sont pas gardés en portefeuille. Ils sont « jetés » sur le marché, avec l'intention bien arrêtée de pouvoir les écouler et d'empocher une juteuse provision allant jusqu'à 2% du nominal, des papiers dont le rendement est de $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}\%$ supérieur à celui des bons de caisse habituels, relativement à courts termes, étant très recherchés.

Nous nous voyons ainsi dans l'obligation de rappeler l'avertissement donné par nos directeurs et de le compléter par les « motifs à l'appui » suivants :

1. Les taux modestements supérieurs (jamais de $\frac{3}{4}\%$!) offerts par les Caisses Raiffeisen qui en ont les moyens seront réservés aux placements de bons et fidèles membres et clients. Cet avantage sera dans la règle d'un quart pour cent au grand maximum.
2. Ces masses de fonds offertes à brûle-pourpoint ne sont pas de l'épargne proprement dite mais des capitaux « vagabonds » de possesseurs dont l'unique souci est de réaliser, sans délai d'attente à observer, une bonne affaire.
3. Les expériences faites jusqu'ici confirment que ces placements ne sont pour ainsi dire jamais renouvelés à l'échéance, spécialement lorsqu'à ce moment-là des titres de meilleur rendement sont offerts au public. Il peut donc en résulter des re-

traits massifs, source de difficultés pour les Caisses ayant réinvesti cet argent à long terme, en hypothèques notamment.

4. Certains investisseurs n'attendent du reste pas la date d'échéance. Dès que le moment leur paraît favorable, ils cherchent à se défaire de ces obligations.
5. Afin d'éviter les fausses interprétations que pourrait attirer la négociation (en bourse ou ailleurs) d'importants postes d'obligations de Caisses Raiffeisen à taux surfaits, les courtiers concernés pouvant à juste titre se demander pour quelles raisons les Caisses débitrices ne les négocient pas ou ne les lombardent pas elles-mêmes, la banque centrale se voit parfois dans l'obligation de

les reprendre à son compte, à des conditions fort peu intéressantes pour elle.

6. Par ailleurs, des taux exagérés ne sont guère susceptibles d'améliorer l'image de marque de nos Caisses et, par ricochet, du mouvement Raiffeisen, en vertu du vieil adage « A taux élevés, risques plus grands ».

Nous invitons les Caisses affiliées aux prises avec des difficultés momentanées de trésorerie de s'adresser à leur banque centrale qui s'efforcera de trouver une solution raisonnable, tout en sauvegardant leurs légitimes intérêts ainsi que le bon renom de notre organisation nationale.

-pp-

Les propos du pédagogue

Croquis de vacances : réveil matinal...

0600 h. sur une plage d'une perle de l'Adriatique : Cattolica. Un ciel aux teintes imprécises, indéfinissables, où gris, violet, fauve, bleu se marient. Aux reflets multiples, une mer calme dont l'extrémité se perd dans la brume. Quelques vaguelettes s'étirent et avec un léger clapotis vont mourir sur le rivage. A l'horizon, le soleil, merveilleux disque d'or, émerge, il trace sur l'eau un faisceau lumineux constellé de paillettes. La vie renaît peu à peu; là-bas, sur la digue, se profilent quelques silhouettes de pêcheurs ou de chasseurs de crabes. Sur la jetée, un groupe gesticule. Chaque maître-nageur, responsable de sa plage, s'affaire : ratisage, lavage à grande eau des « pédalos », préparation des « moscone », déploiement des parasols aux teintes bigarrées, installation des chaises-longues ou atlantiques, balayage des cabines, etc. Partout s'élèvent des monticules : algues, déchets de toutes sortes, que les hommes robustes de la voirie rejettent, d'un geste mécanique dans l'ouverture béante d'un camion...

Un groupe de femmes indigènes caquette bruyamment, plus loin quelques-unes allongées sur des chaises-longues se prélassent béatement. Les premiers vacanciers arrivent. Une jeune dame, pieds nus, jupe retroussée se hasarde timidement dans l'eau. Quelques jeunes en caleçon, torse

bombé, passent au pas de course. Un homme à cheveux blancs, exécute maladroitement quelques exercices gymniques. Un autre, bedonnant, tente en vain quelques flexions complètes. Concentré, sur son inséparable transistor, un respectable monsieur en culotte marche à pas lents. Une dame, à la tenue rigide, aux mouvements d'automate effectue un footing accéléré, on la dirait à la parade. Des parents encadrent et balancent un ravissant bambin qui manifeste sa joie par des cris stridents. Quelques curieux entourent un pêcheur qui dégage de son filet et brutalement jette dans un grand seau bon nombre de poissons aux vives écailles, aux branchies palpitantes. Des enfants ramassent des coquillages. Quelques jeunes filles en tenue plus que légères papotent gentiment et leur fraîcheur juvénile attire les regards. Les premiers nageurs plongent déjà dans un bouillonnement d'écume et disparaissent vers le large.

Dans ce matin encore calme : douce quiétude, relaxation, oubli des préoccupations quotidiennes, évasion. La majesté de la mer, la nature grandiose environnante, nous invitent au recueillement, à la méditation. Face aux œuvres splendides du Créateur, l'homme se sent petit... infiniment petit...

-pi-

La « Main tendue » en Suisse romande

Traditionnellement les premiers mois de l'année constituent une « pointe » d'activité pour cette organisation. La « Main tendue », qui comporte 14 centres en Suisse — et 4 en Suisse romande — est un véritable service public même si la collectivité lui apporte quelquefois très peu d'aide. Qui sont-ils ces « écoutants » qui, au mépris de la règle de fer de notre société, consacrent leur temps ou leurs loisirs à cette activité ?

Où travaillent-ils ?

Combien sont-ils ?

Autant de questions auxquelles nous tentons d'apporter une réponse.

— Notre travail est lourd et passionnant (...) — écrivait un responsable de l'organisation vaudoise de la « Main tendue ». Nos échecs nous enseignent (...) Beaucoup « d'appelants » sont dépressifs, suicidaires en puissance. Plusieurs nous ont rappelé pour nous dire que leur conversation avec la « Main tendue » les avait détournés in extremis d'une décision fatale.

En quelques lignes les limites comme la nécessité d'une communication qui reste anonyme — c'est une des règles essentielles de l'organisation — sont posées. Il s'agit d'offrir un point de rencontre, un lieu d'échanges à tous ceux qui sont confinés dans la solitude. Notre société urbanisée, commode, inhumaine souvent, multiplie, nous le savons tous, ces désespoirs secrets qui conduisent au moins à la mélancolie quand ça n'est pas au désespoir. Et les « écoutants » — un mot qui était tombé en désuétude ! — de la « Main tendue » le savent bien eux qui prennent la veille 24 heures sur 24 à travers le monde pour permettre aux « appelants » de se libérer de leurs problèmes par la parole.

Avant de vous suicider

Dès son origine le mouvement a répondu exactement à cette demande. Il naît à Londres en 1953 parce qu'un pasteur, confronté au suicide d'une jeune fille, réalise qu'un contact avant le drame aurait probablement pu la sauver. Il décide donc de passer ces deux lignes dans un journal « Avant de vous suicider, appelez... » Et là il inscrit son numéro de téléphone. Ra-

pidement cette modeste centrale pose les règles qui seront celles de toute l'organisation : la communication téléphonique et la veille permanente, 24 heures sur 24 et 365 jours par an à l'écoute des autres. D'autres règles, notamment l'indépendance financière de chaque centrale, son autonomie complète sur le plan du recrutement, son « raccordement » à une organisation nationale puis internationale qui lui offrent des structures d'appui, apparaîtront.

D'Angleterre, la « Main tendue » gagnera la plupart des pays du monde occidental. Elle atteindra la Suisse romande, Genève, en 1959. Successivement Bienne (en 1962), Lausanne (en 1966) puis le Valais (en 1975) ouvriront une centrale et commenceront à assurer la veille. Chaque centrale dispose d'une équipe d'écoutes, le plus souvent de locaux et d'un budget limité qui ne permet de payer qu'un poste à plein temps et deux ou trois à temps partiel. Tous les autres écoutants sont des bénévoles qui prennent le relais afin de respecter cette règle qui ne permet aucun manquement : l'écoute permanente jour et nuit, dimanche et semaine tout au long de l'année.

Une exception

— 24 heures sur 24 nous sommes prêts à entendre ce cri de l'instinct de conservation : je ne veux plus mourir... commente le responsable de l'équipe de Lausanne.

Même si les appels de suicidaires ne représentent que 5 % de l'ensemble des communications avec le centre de Lausanne, ils doivent être entendus à n'importe quel moment. D'où le principe d'une permanence continue avec ici 15 écoutants qui se relaient jour et nuit, sans aucune interruption.

— Les écoutants sont des gens comme vous et moi, explique notre interlocuteur. Nous ne sommes pas des mini-psychiatres. Si vous croyez que vous n'êtes pas capable de tenir ce poste, venez ! C'est de vous que nous avons besoin.

La question de la formation de ces écoutants se résout sans difficulté à travers une équipe nombreuse et bien aguerrie, dans la plupart des centres. Une exception : celle du Valais dont les membres viennent faire leur for-

mation à Lausanne. Après une période dans laquelle la détermination de l'écouter doit apparaître il sera quelque temps en « double commande », puis il assurera l'écoute seul. Par bien des points un poste de la « Main tendue » constitue une exception dans notre société. Ceux qui l'animent ne sont pas nécessairement bardés de diplômes et ils n'en tirent que peu d'avantages matériels (Réd. : sur les 15 répondants de Lausanne, 9 sont entièrement bénévoles, sur les 30 du centre de Bienne 27 sont bénévoles, sur les 20 de Genève 5 seulement reçoivent un salaire ou une part de salaire, en Valais tous sont bénévoles). Mais ils parviennent à écouter et à guider un certain nombre de leur concitoyens qui traversent une période difficile et qui demandent essentiellement deux choses :

- qu'on veuille bien les écouter
- que toutes les relations se déroulent dans la plus grande discrétion.

Plus de 2000 appels par mois

Même si elle ne signifie pas grand chose telle quelle, l'addition des appels reçus à Lausanne (1000), à Genève (600), à Bienne (700) et en Valais représente bien plus de 2000 appels par mois avec des pointes à l'automne, au printemps et à l'époque des fêtes de fin d'année. Curieusement les périodes où les appels sont les plus nombreux ne sont pas exactement les mêmes selon les régions.

Bienne qui couvre le Seeland, le Jura, une partie de Soleure, les cantons de Neuchâtel et Fribourg, enregistre le plus grand nombre d'appels en mai et en octobre. Dans sa moyenne d'appels sur trois ans, Lausanne enregistre une forte pointe en octobre, deux autres en mai et janvier, tandis qu'à Genève c'est la période des fêtes de fin d'année et le printemps qui constituent des périodes critiques. Sur dix-huit mois d'expérience le centre valaisan n'a pu encore établir de statistique. Dans la pratique ces centres exigent de la part des écoutants une connaissance et une

Pensée

Deux coqs vivaient en paix : une poule survint, et voilà la guerre allumée.

La Fontaine

« domination » des problèmes qui leur seront posés, une générosité aussi puisque, comme on l'a vu, la plupart assument cette fonction sans aucune rétribution. L'exemple valaisan est à ce point intéressant à étudier car il résume bien les difficultés que certaines et certains assument au service des autres.

Autour de Frédérique

Dernier né des centres romands, celui du Valais a été mis en place sous l'impulsion du Dr Barras, médecin-chef des sanatoriums.

Le groupe de volontaires qui entoure Frédérique s'est plié scrupuleusement aux règles édictées par la Fédération internationale des services de secours par téléphone.

365 jours par an, 24 heures sur 24, Frédérique, Amédée, Brigitte, David, Eilsabeth, Elyse, Francesco, Isabelle, Mathieu, Rachel, Sarah, Sonia, René, se sont relayés à l'écoute de la détresse des autres.

— Nous y consacrons tous nos loisirs, explique Frédérique, mais les gens ont de la peine à comprendre notre rôle social. Nous avons demandé vainement aux communes de nous aider, mais jusqu'à présent personne ne nous a entendus. Aucun de nous ne tire la moindre rétribution pour ce travail. Sans doute sommes-nous encore trop peu connus.

De fait, sur douze mois, avec une équipe « d'écouteurs » presque aussi nombreuse que celle du poste de Lausanne dont on vient de fêter le dixième anniversaire, « A l'écoute » (027 41 42 22) compte environ dix fois moins d'appels. En une année de fonctionnement, juin 1975-juin 1976, le centre a enregistré 1048 appels dont la moitié environ (485 cas) était liée à des difficultés familiales. La solitude (176 appels), la drogue ou l'alcool (37 appels) et le désir de suicide (89 appels) complètent le tableau d'une activité qui reste malgré tout précieuse pour la communauté, même si cette communauté continue à l'ignorer.

Un simple déviateur

— Les seuls appuis que nous ayons obtenus — explique Frédérique — viennent de Mgr Adam, de MM. Lorétan et Bender, c'est si maigre que nous devons aller suivre nos cours de formation à Lausanne à nos frais.

Même s'il n'est pas dominant, le problème financier a son importance dans un poste qui est toujours — c'est une autre règle — indépendant. L'organisation nationale ou internationale de la « Main tendue » ne définit, en effet, que des structures d'appui mais n'intervient jamais directement dans la marche du poste. Celui qui est assumé par Frédérique et les autres doit surmonter un autre obstacle particulier à sa situation.

— Pour nous plier à la règle stricte de l'anonymat — explique l'un des écoutants — nous devons renoncer à travailler en un lieu géographique aisément décelable. Dans un canton où

tout le monde se connaît, l'anonymat est particulièrement difficile à conserver. Un simple déviateur de téléphone a été installé et chacun de nous reçoit les appels chez lui.

« A l'écoute » est à l'image des 14 postes répartis sur l'ensemble de la Suisse qui ont été installés au cours des dernières années par une poignée de volontaires. Et ici le mot prend tout son sens car, quelle que soit la forme, les difficultés rencontrées, chacun d'eux a pris en charge ce qui reste une grande idée née un jour à Londres voici plus de vingt ans : savoir écouter ceux qui vous appellent.

Robert Curtat

Hommage aux dépositaires d'une idée merveilleuse...

(rendu par M^e Hubert Comment, président du Tribunal du district de Porrentruy, brillant major de table de l'assemblée des délégués de la fédération jurassienne du 14 mai 1977 à Courgenay).

Vous tous ici présents, accourus de toutes parts
Vous les représentants d'un système merveilleux
Qui consiste à faire croire, qu'en prêtant des dollars
Vous œuvrez uniquement, pour nous rendre tous heureux

Vous les Raiffeisenistes, successeurs de Guillaume
Qui le premier comprit, que pour aider les hommes
La grande banque est une chose, le p'tit crédit une autre
Et de cette belle idée, se fit le grand apôtre

Vous les dépositaires, d' cette idée merveilleuse
Qui veut que sur la terre une entraide généreuse
Permette à chacun d' nous, riche ou pauvre peu importe
De manipuler des sous en frappant à votre porte

Exercice profitable à celui qui dépose
Exercice bénéfique pour celui qui reçoit
Et qui trouve chez vous, en de beaux billets roses
Toute l'aide nécessaire, pour se construire un toit

Terriens francs et honnêtes, vous êtes de chez nous
Et avec soin jaloux, vous faites valser nos sous
En tenant compte même des intérêts, c'est net
Tant d' celui qui emprunte que de celui qui prête

Le client est à l'aise, il connaît son banquier
Le banquier l'est aussi, il connaît ses clients
Ce sont pour lui des hommes, et non pas simplement
De vulgaires numéros, sur un échéancier

Vous qui êtes de la race dont on dit plaisamment
Qu'elle prête des « pépins » quand il fait très beau temps
Pour vite les réclamer dès que s'annonce l'orage
Vous les Raiffeisenistes faites mentir cet adage

Financiers près du peuple, vos services sont précieux
A tous ceux qui désirent ni la lune ni les cieux
Mais simplement pouvoir, sans devenir des nantis
Améliorer leur sort grâce à votre crédit

Vos actions ont bon cours, chez votre Président
Où chacun est reçu bras ouverts certain'ment
Car jamais je le crois un client d' cette cité
N'a quitté vos bureaux en s'étant fait rosser ¹

Pas plus qu'à Courgenay où notre caissier-maire
Fait fonctionner sa banque comme une machine à traire
En soustrayant l' pognon et le plaçant l' même jour
En vertu du principe : « L'argent ça Cerf toujours » ²

A vous Raiffeisenistes, race de banquiers honnêtes
Les banquiers de chez nous, sans combines ni sales coups
Au nom de vos clients qui sont aussi d' chez nous
Je vous dis : « Grand merci » et restez c' que vous êtes.

¹ M. François Rossé, maire, est président de la fédération jurassienne et gérant de la Caisse de Boncourt.

² M. Ernest Cerf, maire, est gérant de la Caisse Raiffeisen de Courgenay, organisatrice de l'assemblée du 14 mai à Courgenay.

Le coin du français

Confusions...

Il n'est pas inutile de rappeler ce qui a déjà été dit. Voici quelques mots qui sont souvent confondus et qui donnent parfois naissance à des contresens comiques.

Luxuriant - luxueux - luxurieux : *luxuriant* se dit de ce qui pousse avec abondance : « une végétation luxuriante, une chevelure luxuriante ». Ce mot est également utilisé au figuré dans le sens de très riche, exubérant : « une imagination luxuriante ». *Luxueux* signifie qui se signale par son luxe : « une installation luxueuse, un train de vie luxueux ». *Luxurieux* veut dire qui vit dans la luxure, dans l'immoralité : « des provocations luxurieuses, une vie luxurieuse ». L'allemand a repris le mot français et en a fait « luxuriös » qu'il utilise dans le sens de luxueux. Ce qui parfois donne lieu à des confusions cocasses. C'est ainsi qu'un de mes amis alémaniques, qui du reste parle bien le français, m'a vanté dernièrement son appartement luxurieux !

Conjoncture - conjecture : ces deux mots sont parfois employés l'un pour l'autre. Une *conjoncture* est le résultat d'un concours de circonstances, la rencontre de certains événements. En revanche, la *conjecture* est une supposition, une opinion fondée sur des apparences. On dira donc : « se trouver dans des conjonctures difficiles, dans la conjoncture présente, profiter de la conjoncture économique ». Mais « se

livrer à des conjectures, en être réduit à des conjectures, se perdre en conjectures ».

Ressortir : il y a deux verbes *ressortir*, de signification différente. Un « Coin du français » l'avait déjà rappelé aux lecteurs du « Messenger ». Mais comme la répétition est indispensable et que je viens de constater der-

nièrement dans notre presse deux emplois erronés de ce verbe, je me permets de me répéter. Le premier verbe veut dire sortir de nouveau ou, au sens figuré, être plus frappant. Il se conjugue comme *sortir* : « il ressort tous les jours à cinq heures, cette broderie ressort bien sur ce fond gris ». Le second signifie être du ressort de, de la compétence de. Il se conjugue comme *finir* et se construit avec à : « ces affaires ressortissent à une autre juridiction, ce procès ressortissait à la cour d'appel ».

Homicide - meurtre - assassinat : *homicide* est le terme général qui désigne tout acte ou toute personne qui donne la mort à un être humain : « commettre un homicide, un homicide âgé de 20 ans ». Le *meurtre* est un homicide volontaire, commis *sans* préméditation; l'*assassinat* est également un homicide volontaire, mais commis *avec* préméditation.

Immoral - amoral : *immoral* est le contraire de moral et signifie non moral : « un livre immoral, une conduite immorale ». *Amoral* veut dire sans aucun rapport avec la morale, ignorant la morale : « ce roman est amoral plutôt qu'immoral », c'est-à-dire qu'il n'attaque ni ne défend la morale; il n'en tient nul compte (Thomas).

Ov

Pour vous, M. le Gérant...

Avance sur nantissement d'un avoir auprès d'une Caisse de retraite

A Mme X.

« Un de nos membres, employé d'une entreprise officielle de transport, nous demande de lui ouvrir un crédit qui serait garanti par le montant de son avoir (cotisations de l'employé) à sa Caisse de retraite. Est-ce faisable ? »

Dans la règle, l'avoir cumulé par les cotisations qu'un salarié doit verser chaque mois à sa Caisse de pension ne peut pas être donné en garantie d'un crédit ou d'un compte débiteur. L'article 30 des statuts de la Caisse de retraite de l'Union suisse, par exemple, dit à ce propos : « Les prestations de la Caisse de retraite sont destinées à l'entretien du socié-

taire et des personnes qui sont à sa charge; elles ne peuvent ni être cédées ni être données en gage.

L'administration de la Caisse de retraite est autorisée à prendre des mesures à l'effet d'obtenir que les prestations soient bien affectées au but proposé ».

Certains emprunteurs prétendent que leur Caisse de retraite autorise le nantissement d'un tel avoir. Dans ce cas, avant de prendre une décision, la Caisse Raiffeisen sollicitée se renseignera directement auprès de la Caisse de pension concernée. Les expériences faites jusqu'ici dans des cas semblables nous permettent de déclarer que, jusqu'à preuve du contraire, le nantissement de l'avoir de leurs membres n'est pas toléré non plus par d'autres institutions similaires

Décision concernant l'achat, par la Caisse Raiffeisen, d'un appartement en copropriété (PPE)

A M. X.

« Le bureau de notre Caisse est mis à disposition par notre gérant qui réserve à l'usage exclusif de notre institution une pièce de son appartement, dans un immeuble sis un peu à l'écart du centre du village. Cette solution paraissait suffisante jusqu'ici. Notre Caisse étant maintenant gérée à plein temps, nous sommes d'avis qu'elle se doit d'offrir à ses membres et clients des locaux à sa « taille ». Il ne suffit pas de renouveler les installations proprement dites (mobiliers etc.), notre bureau doit être indépendant du logement du gérant. Comme l'Union suisse l'exprimait si bien dans son dernier rapport annuel, l'idée de pouvoir traiter les affaires bancaires non plus au domicile privé du gérant mais dans des locaux spécialement aménagés à cet effet, gagne chez nous aussi des cercles toujours plus étendus de la population. Et vous ajoutiez fort justement : « Jusqu'ici la propriété de locaux complètement indépendants a

toujours eu pour conséquence un élargissement considérable de l'activité d'une Caisse Raiffeisen. »

Nous pourrions acheter un appartement complet, sous forme de PPE, soit 3 pièces situées au rez-de-chaussée d'un immeuble qui, de plus, a l'avantage d'être situé au cœur de la localité, à proximité de la poste, du bureau communal et des magasins. Dans sa dernière séance, notre comité a pris connaissance de l'offre qui lui était soumise. Ses membres sont d'avis que, conformément à l'article 21, lettre g des nouveaux statuts, cet organe peut prendre la décision d'acheter cet appartement. »

La lettre g de l'article cité qui définit les attributions du comité de direction dit ceci :

« pourvoir l'institution de locaux appropriés et se prononcer sur l'achat de mobilier. »

A notre avis, il ne peut s'agir ici que de la location de « locaux appropriés ».

En revanche, en ce qui concerne l'achat — aussi bien d'une PPE que d'un immeuble — nous devons vous renvoyer à l'article 22, chiffre 4 des statuts qui fixe les attributions communes du comité de direction et du conseil de surveillance :

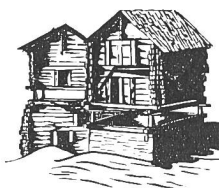
« achat, construction ou transformation d'immeubles à l'usage de la Caisse... »

La décision d'un tel achat doit donc être prise par les deux conseils réunis en séance commune.

-pp-

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblée jubilaire



Valais

Montana

Grande manifestation, le dimanche 26 juin 1977, au village de Montana

La Caisse Raiffeisen locale y célébrait le 50^e anniversaire de sa fondation.

Pour cette grande circonstance, les organes responsables avaient mis sur pied une fête digne de l'importance de l'événement. Ils avaient fait appel à toutes les sociétés culturelles locales, lesquelles avaient répondu généreusement en s'y présentant dans leurs plus beaux atours de fête.

On y rencontrait : la fanfare le Cor des Alpes, la clique des tambours, le chœur Saint-Michel de Corin, l'écho de la Montagne de Montana.

Tous ces groupements, les invités, les membres de la Caisse se rencontraient, sous un ciel pas trop clément, devant la Maison bourgeoise décorée des emblèmes Raiffeisen.

De là, drapeau en tête, la fanfare conduisait le cortège, fort bien réussi, à l'église, sous les regards sympathisants de la population. Un concert d'orgue fut exécuté par le talentueux organiste de l'endroit, M. Jean Bagnoud; concert en sol mineur de Haendel, écouté dans un silence tout religieux.

L'office divin suivit, célébré par le père Zacharie, curé de la paroisse. Les deux chœurs mixtes, le chœur Saint-Michel et

l'Echo de la Montagne se sont surpassés dans leurs productions.

L'Echo de la Montagne, à la tribune, sous la direction de M. Denis Mottet assura, avec brio, les parties habituelles de l'office, tandis que le chœur Saint-Michel, au chœur de l'église, sous la baguette harmonieuse de M. Candide Rey se produisit en divers motets et chants. Le père Zacharie rappela à l'homélie le sens de la messe du Souvenir. Pour la suite de la manifestation, le père Tharcisse le suppléa.

A la sortie des offices, une ondée, plutôt fraîche, accueillit les participants sur la place de l'église. Le concert apéritif qui y était prévu fut déplacé à la cantine de fête, construite pour la circonstance.

Là, tandis que le fendant commençait à couler, le président de la commune de Montana, M. François Bonvin, en termes choisis et bien pensés s'adressa à l'auditoire pour lui souhaiter la bienvenue, en soulignant les bienfaits d'une Caisse Raiffeisen dans un milieu campagnard, comme l'étaient, en 1927, Montana et Corin.

Pendant ce concert apéritif, les langues se délient, les groupes de copains se forment et le ton commence déjà à monter.

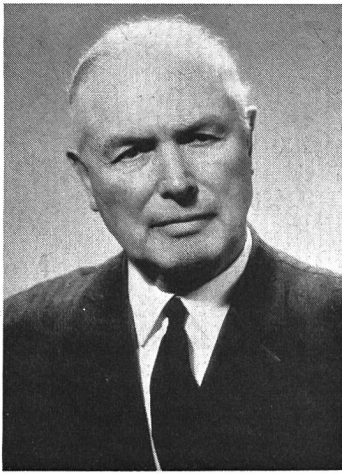
Au cours du banquet qui suivit, banquet excellentement préparé par M. Olivier Cordonier et son équipe, et servi par d'accortées demoiselles en costume de l'endroit dirigées par M. Elie Cordonier, le Cor des Alpes, sous la baguette experte de M. Géo Savoy, interpréta nombre de morceaux de son riche et délicat répertoire.

A la table d'honneur avaient place M. René Jacquod, président d'honneur de la fédération du Valais romand, M. P. Puippe, délégué de l'Union suisse à Saint-Gall; M. B. Boissard, représentant le Comité du Valais romand des Caisses Raiffeisen, M. François Bonvin, président de la Municipalité de Montana, M. Joseph Lamon, prési-

DÉLAI POUR LE REMBOURSEMENT DE L'IMPOT ANTICIPÉ DES PERSONNES MORALES

Les demandes en remboursement de l'impôt anticipé déduit des intérêts échus en 1974 des avoirs des communes et paroisses, collectivités, coopératives, sociétés, etc., doivent être présentées à l'Union pour le 20 décembre 1977 au plus tard, afin qu'elles puissent être vérifiées et transmises encore en temps utile à l'Administration fédérale des contributions à Berne. Le droit de remboursement pour les intérêts de 1974 s'éteint le 31 décembre 1977.

A cette occasion, nous prions les gérants, qui envoient leur demande directement à l'Administration fédérale des contributions, de bien indiquer sur la formule non pas le numéro de chèques postaux de l'Union, mais celui de la Caisse expéditrice.



M. Marcel Rey, heureux jubilaire lui aussi, puisqu'il a assumé la gérance de la Caisse durant 50 ans

dent de la Bourgeoisie de Montana; MM. Praplan et Nanchen, de la Banque Raiffeisen de Lens; M. Ed. Clivaz de la Caisse Raiffeisen de Randogne, M. Marius Robyr, président d'honneur de la Caisse Raiffeisen de Montana.

Chaque sociétaire et invité reçut un modeste présent, souvenir du jubilé : un porte-monnaie et une plaquette commémorative. Cette dernière rappellera, aux présents, une belle série de figures trop tôt disparues et qui ont joué, à leur façon, un rôle à leur taille d'hommes de confiance en l'avenir et de foi au passé.

La fête se poursuivit sous la direction du major de table M. Eric Rey. Il alterna les productions très appréciées des deux chœurs mixtes, de la clique des tambours, de la fanfare et les discours des différentes personnalités.

M. Jean-Louis Rey, président de la Caisse locale, parla des 50 ans d'activité. Des vingt-huit pionniers qui, le 26 juin 1927, fondèrent l'institution, il n'en reste que trois. Le caissier, M. Marcel Rey en fonction depuis le début, et qui l'est encore à ce jour, M. Jules Robyr et M. Joseph Kittel. Il est à noter que les deux premiers cités sont présents à la fête. En cette circonstance, le président remit à M. Marius Robyr, président d'honneur, pour 30 ans de présidence au comité de direction, et à M. Marcel Rey pour 50 ans de gérance, un cadeau-souvenir : une pendule neuchâteloise. M. Rey, président, rappela que c'est sur les conseils de M. Adrien Puippe, droguiste à Sierre, que ces vingt-huit valeureux, audacieux pionniers ont mis sur pied cette œuvre d'entraide mutuelle dans notre localité. M. P. Puippe, secrétaire de l'Union suisse à Saint-Gall, apporta le salut et les félicitations de l'organisation centrale. Il remit à la jubilaire un cadeau souvenir : un vitrail frappé des emblèmes Raiffeisen et à M. Marcel Rey, gérant durant 50 ans, un écrin contenant trois pièces d'or.

M. B. Boissard, représentant le comité cantonal, apporta le message de l'association valaisanne des Caisses et banques Raiffeisen. Il remit à la jubilaire un cadeau-souvenir : une pendulette.

M. Marcel Praplan parla au nom de la banque de Lens-Chermignon. Il remit à la

jubilaire une superbe channe dédiée et magnifiquement fleurie.

M. René Jacquod, président d'honneur de l'association valaisanne, dans une de ces envolées oratoires dont il a le secret, mit un terme à la série des discours.

Quelques productions d'ensemble fort appréciées des chœurs Saint-Michel et de l'écho de la Montagne mirent un terme à cette fête jubilaire sous tente, en tous points bien réussie.

Un nouveau cortège s'organisa, et, aux accents des tambours, puis du Cor des

Alpes, tous les participants rentrèrent au village pour la reddition des drapeaux.

Le carnotzet bourgeois ouvrit ses portes aux invités du jour. Ils y dégustèrent une excellente assiette valaisanne arrosée d'un fendant non moins excellent.

Le jubilé Raiffeisen de Montana fut une belle manifestation qui laissera un bon souvenir à tous. Et maintenant, « Bonne route pour les 75 ans ». Et, pour les jeunes qui ont porté les insignes Raiffeisen et les pancartes, « le centenaire vous attend ».

R. P. R.

Bibliographie

Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse

Huit nouvelles brochures OSL viennent de sortir de presse. Il s'agit d'histoires captivantes qui feront certainement la joie de tous les enfants. Les brochures OSL sont en vente auprès des dépôts scolaires OSL et du bureau de vente de l'Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse (Seehofstrasse 15, 8008 Zurich, Case postale 8022), dans les librairies et dans les kiosques. Les brochures de 32 pages coûtent fr. 1.80, les brochures de 48 pages fr. 2.40.

Nouveautés

No 1405 « *Bouboule, la souris verte* » par Marie Louise Maggi
Série : Premières lectures
Age : depuis 6 ans

Comment Bouboule, la souris grise, est-elle devenue une souris verte ? Pourquoi Petite-Brise a-t-elle trouvé un ami portant le joli nom de Rayon d'Etoile ? C'est ce que vous saurez en lisant les deux histoires de cette brochure.

No 1406 « *La chouette qui voulait voir le jour* » par Micheline Sandrel
Série : Littéraire Age : depuis 8 ans

Il était une fois une petite chouette. La lumière d'argent d'un clair de lune la rendait toute gaie. Un matin, elle faillit se laisser surprendre par le jour. Un matin, elle emporta dans ses yeux un brin de lumière du jour. Un matin, elle s'est envolée dans le ciel tout bleu. Où est-elle allée ? On ne l'a plus revue ? Devinez !

No 1407 « *Par le signe du Poisson* » par Michelin Veuve
Série : Littéraire Age : depuis 10 ans

Que cache le signe mystérieux que le jeune Antonios dessine si souvent ! Comment son ami Marcus et lui-même vivront-ils les heures dramatiques du règne de Néron, l'incendie de Rome et les persécutions subies par les premiers chrétiens ? Leur amitié résistera-t-elle à tout ce qui les sépare !

No 1408 « *Le roi des crapauds* » par les Frères Grimm/Huguenin/Brunschwyler
Série : Album à colorier

Age : depuis 6 ans

Le célèbre conte des Frères Grimm existe maintenant en album à colorier accompagné de textes. Les dessins de Hildi Brunschwyler inspireront les artistes en herbe.

No 1409 « *Un soldat de l'an II raconte* » par Jean Marc Pivetau
Série : Histoire Age : depuis 12 ans

Il est passionnant de revivre le passé. Et, plus qu'à travers les personnalités de premier plan, connus de tous, il est émouvant de le faire en interrogeant ceux dont l'histoire a oublié le nom. Mais les sources alors trop souvent manquent. Parce qu'il était un fils tendre et qu'il savait écrire, le volontaire de l'an II dont nous parlons ici nous a livré au travers de la soixantaine de lettres qu'il a envoyées à ses parents, de 1794—1796, au plus fort des guerres de la Révolution française, un témoignage exceptionnel.

No 1410 « *Plumette* » par Marie-Louise Maggi
Série : Premières lectures
Age : depuis 6 ans

Trois histoires. Dans la première, une petite plume part à l'aventure et fait le bonheur de Madame Pinson. Dans la deuxième, un petit vent gris que personne n'aimait devient l'ami de tous. Et dans la troisième, un colimaçon, Colili, c'est son nom, aimerait avoir des pattes !

No 1411 « *Illusion et Réalité* » par Edi Lanners/Blaise Rostan
Série : Cahiers pratiques
Age : depuis 13 ans

Nous croyons que le monde est comme nous le voyons. Toutefois, les apparences sont parfois trompeuses. On ne remarque pas une sauterelle verte que lorsqu'elle bouge. Les couleurs et formes de camouflage trompent l'œil.

La transmission de l'image à notre œil peut être faussée. Nous subissons une illusion. Mais le plus intéressant ce sont les illusions de notre cerveau qui doit interpréter tout ce que nous voyons.

No 1412 « *Des enfants comme toi* »
par Herberich/Bolliger/Datwyler

Série : Cahiers pratiques

Age : depuis 9 ans

Brèves histoires sur des enfants handicapés. Le but de cette brochure est d'aider les lecteurs à mieux comprendre la situation particulière de ces enfants.

Séminaire pour nouveaux gérants et remplaçants du 19 au 21 avril 1977, à Saint-Gall

Quelle drôle d'impression cela fait de se sentir seule dans un train et de savoir que nous sommes à peu près 30 à faire ce voyage pour la même destination. Trente Romands... J'avais beau dresser l'oreille, personne à mes côtés ne parlait français; serait-ce cette dame plus loin ? ce monsieur là-bas ? Ce n'est que dans le hall de la gare, à Saint-Gall, que mes collègues ont pris visage humain. Sept dames pour une vingtaine de Messieurs de tous âges, avec un but commun « notre banque Raiffeisen » et un bon dîner qui nous attendait. Il était 12 h. 15 quand nous arrivions, avec 5 heures et plus de train suivant d'où nous venions. En traînant notre valise, un bon exercice pour nous remettre en forme, je me demandais que pouvaient bien contenir ces volumineux bagages ! J'en eus vite la réponse en constatant que nos collègues du Valais emportaient tous quelques bonnes bouteilles de leurs crus. « A votre bonne santé », merci pour les pauses « dégustation », les apéritifs et tout-et-tout. Oui la bonne humeur, l'amitié même nous a bien vite soudés les uns aux autres, même avec nos chefs, nos vérificateurs-professeurs improvisés pour ces cours, où nous n'étions, pour finir, plus qu'une seule équipe joyeusement au travail. Tout ne fut certainement pas de tout repos. Quatre heures de cours le matin et 4 heures l'après-midi, entrecoupées d'une pause café, avec des croissants délicieux. Chaque département venait présenter son travail ou les services qu'il pouvait nous rendre dans l'exercice de nos fonctions. Nous eûmes même la visite de notre Banque centrale (il paraît que le marbre coûte moins cher que le bois !). Un beau bâtiment rationnel qui inspire confiance.

Chacun présentait ses petites spécialités, et nous eûmes pour finir un résumé complet du travail qu'un gérant doit assumer. Mes collègues qui n'ont pas encore tenu de Caisse ne m'en voudront certainement pas si j'avoue qu'ils ont eu un peu de peine à tout assimiler. Ils me rappelaient mes débuts : « Pourquoi faut-il passer toujours par la « Caisse » des opérations aussi simples qu'un versement postal sur un compte courant ? Qu'est-ce qu'un compte créancier par rapport à une créance ? » Puis, on mêle les termes, etc. Ensuite venait la danse des actes : cautionnement, nantissement, prêt, cédule et j'en passe et j'en passe. Je faisais un décompte des heures que j'ai passées à comprendre, les mains dans les cheveux, tout ce que cela voulait dire et comment se « goupillaient ensemble » tous ces papiers. Et oui, il aurait fallu quelques leçons de vocabulaire bien appliqué pour y voir clair... plus vite.

Au milieu de la semaine, nous eûmes droit à une excursion en Appenzell. Je me réjouissais de pouvoir vérifier quelle était la part de vérité à propos de la taille de ses habitants. Certes, la vieille souche est plus petite de quelque 20 cm, mais de là à les voir « s'entraîner au hockey dans un frigo !... » En vérité, ce pays est une merveille : des clôtures peintes en blanc, sur un fond de prés verts, des sommets enneigés, des maisons aux multiples décorations, rosaces, fleurs, motifs peints et d'une propreté exemplaire. Le soleil était revenu pour cette sortie, il paraît que nous avions là une chance inespérée. Le long de notre route, nous avons visité une Caisse Raiffeisen du pays (pas celle de Riantmont). Elle venait d'être rénovée, sentait le neuf mais où les plus grands de nos gérants en avaient le

bout des cheveux aplati. Les plafonds, refaits, devaient être à 2 m du sol, pas plus, alors que dire des portes ! La chambre du Conseil était encore plus basse (1,90 m environ), mais elle dégageait une telle chaleur dans ses meubles rustiques de bois massif qu'elle ressemblait à un bijou. Malheur à ceux qui souffrent de claustrophobie ! C'est à cet arrêt que notre chauffeur du car dut réparer la courroie du ventilateur qui avait sauté. Il ne parlait pas français et l'unique mot qu'il a su dire fut un « m... » bien appliqué.

Sans prétention aucune de faire quelque réclame, la fabrique des Bitter-Appenzeller nous attendait pour une visite fort intéressante. Cette liqueur, apéritif, pousse-café ou digestif suivant vos goûts ou l'usage que vous en faites, est distillée dans des alambics encore entièrement en cuivre pour la plupart. Nous avons visité tout un dépôt de plantes alpêtres séchées pour l'utilisation dans la fabrication. Un vrai laboratoire d'herboriste, pour nous expliquer que cette liqueur est un nectar de nos montagnes, donc sain. Pour nous mettre le cœur en joie, on nous en fit déguster à la sortie. C'est amer au début, avec un arrière-goût de gentiane, puis l'on s'habitue et cela devient délicieux si bien que j'en ai acheté avant de partir.

Nous avons soupé à l'hôtel Sântis (nom bien du pays) en garant notre car sur la place de la « Landsgemeinde ». Je me fis un malin plaisir d'y gambader en pensant qu'ils n'y admettaient pas les femmes !

Et le lendemain à 8 h. les cours reprenaient. Notre directeur nous conseilla vivement d'écrire. En toutes occasions, lors de toutes demandes à l'Union, écrivez, n'employez pas que le téléphone et ceci pour plus de précision, évitant les ordres, contrordres et déformations. Il nous le répéta plusieurs fois. Nous le comprenons fort bien, mais c'est tellement plus simple et vite fait un tél... Il nous présenta également un aperçu du marché national et international de l'argent, etc. Oh ! que l'on se sentait petit. Il nous expliqua la valeur de la réserve que nous devons garder comme garantie sûre, sur compte de liquidités. Il me rappelait la petite phrase de mon père quand il nous disait « Vous mes enfants vous gagnez votre vie, vous

dépensez et moi je reste à l'arrière, comme la réserve. »

Point final de ce cours : la projection, en couleur, du dernier film-réclame Raiffeisen. Il s'agit des trois Mousquetaires qui interrogent le passé pour expliquer l'aide que notre banque a apportée au développement du pays, à l'économie privée en découvrant les pionniers du système Raiffeisen. Ce film nous conduit au cœur même de la Suisse « folklorique » si chère à nos cœurs : alpes, chants jutz, montées à l'alpage, paysages merveilleux. Il y avait aussi quelques explications par de vieilles images, combien poignantes, des deux dernières guerres et ce n'est pas sans émotion que nous songions à cet esprit coopératif qui a permis à nos Caisses Raiffeisen aussi de faire face à toutes ces crises. Ce film est à disposition de chaque Caisse pour autant qu'elle puisse obtenir sur place un projecteur de 16 mm. Nous ne pouvons que le recommander vivement pour l'une ou l'autre de vos assemblées. Oui, notre banque — comme notre pays — repose sur du roc, nous pouvons nous en réjouir. Que Dieu continue de les bénir, c'est là tout le vœu de mon cœur.

Pour compléter nos bagages du retour, on nous a remis 3 gros clas-

seurs. L'un contenait la comptabilité complète d'une Caisse, avec explication des écritures et pièces comptables à l'appui. Un autre rempli de formulaires avec exemples : demandes de prêts de toutes sortes, la marche à suivre (demande, accord, contrat, acte, etc.) Le troisième plein de fournitures, tous les papiers et documents que nous pouvons obtenir à l'Union. Tout ceci fut commenté dans nos dernières leçons. Nous reçûmes aussi une carte géographique toute récente où l'on aurait pu écrire, en dessous de Raiffeisen je précise : « Va et découvre ton pays ».

Oui, par une semaine inoubliable, j'ai découvert l'autre bout de la Suisse (bien qu'on y trouve les mêmes magasins qu'à Genève) et nous avons fait connaissance avec notre banque centrale, nos collègues de là-bas, reconnaissant qu'elle existe solide, comme le cep qui tient ses sarments. A tous, nos bons souvenirs et un grand merci.

Danielle Meyer

Pensée

Il n'y a rien de si laid que la bassesse dans un vieillard.

Prosper Mérimée

Les cantons s'occupent déjà de la police du commerce, dans le domaine limité à la réglementation des conditions de la concurrence. L'extension des pouvoirs fédéraux relatifs à la protection des consommateurs se superposerait à la compétence cantonale et l'éliminerait progressivement.

C'est un nouvel exemple du processus de centralisation administrative qui conduisit l'appareil fédéral à son état pléthorique et à sa situation financière déplorable.

Il est tout de même temps de s'apercevoir que la nécessité de redresser les finances fédérales commande de renoncer à ce genre de propositions, aussi coûteuses qu'inutiles.

Sur le caractère incongru de l'initiative, le « Bulletin des arts et métiers » porte ce jugement pertinent : « ... on a demandé au citoyen de se prononcer sur un sujet extrêmement compliqué, à savoir l'introduction de la TVA et le remaniement de l'impôt direct. Or, on part de l'idée que ce même citoyen, qu'il soit homme ou femme, qui a dû se prononcer sur les finances fédérales, est incapable de décider seul d'un achat à faire et qu'il doit donc être protégé par la Confédération dans cette activité ».

Par son origine, l'initiative montre que le phénomène de centralisation et de socialisation n'est pas toujours le fait du monde politique; il arrive hélas que l'incitation parte de l'économie privée, qui contribue ainsi à son propre asservissement.

Groupement Patronaux vaudois

Opinions et commentaires

Initiative populaire ou commerciale ?

Certaines grandes organisations commerciales prennent la fâcheuse habitude de lancer des initiatives populaires, à propos de n'importe quoi. Plusieurs ont été refusées par le peuple et les cantons, d'autres sont en suspens. Pour leurs auteurs, il s'agit essentiellement d'une publicité relativement peu coûteuse : le procédé permet la répétition de leur raison sociale — associée au texte d'une initiative — lors de la récolte des signatures, puis au cours de la campagne précédant le scrutin. Ainsi, même les adversaires véhiculent — sans doute à contre-cœur — le message publicitaire des initiateurs. La méthode se veut habile; elle est toujours déplaisante en raison du mélange incongru de l'acte politique et de la préoccupation commerciale.

La dernière en date de ces initiatives malvenues fut lancée par la « Tat », quotidien zurichois financé par qui l'on sait. Elle prétend donner à la Confédération la compétence de prendre des « mesures propres à sauvegarder les intérêts des consommateurs », de veiller à leur information sur les conditions du marché, sur les marchandises et sur les services, d'édicter des prescriptions « visant à éviter un comportement abusif des offrants ».

Si la manœuvre aboutissait, elle aurait pour effet d'accélérer la mise en place et le développement d'un office fédéral de protection des consommateurs doublant les organisations privées de défense des consommateurs qu'il inféoderait par le truchement des subventions.

Une ère nouvelle

Les nouvelles dispositions de l'Arrêté fédéral instituant des mesures contre les abus dans le secteur locatif sont entrées en vigueur le 7 juillet dernier. Les nombreux commentaires qui accompagnaient l'événement ont tous mis en évidence la possibilité pour les locataires de réclamer des baisses de loyer.

C'est bien là que réside l'essentiel du nouvel arrêté concernant les abus locatifs en vigueur désormais jusqu'au 31 décembre 1982.

Il vaut la peine de s'arrêter quelques instants sur cette innovation afin de tenter de dégager ce qu'elle représente sur le plan des mœurs, de l'économie et enfin du droit.

— Au chapitre des mœurs la possibilité pour le locataire de réclamer une baisse accentuée davantage encore le côté « bien social » du logement. En fin de compte propriétaire et locataire pouvant ensemble ou séparément dire quel est le loyer de l'appartement, c'est moins en vertu de rapports analogues à ceux d'un acheteur et d'un vendeur qu'en fonction du consentement du locataire que le loyer sera fixé. Or celui-ci apprécie son logement selon des conceptions toutes personnelles comme par exemple le confort ou la commodité et non pas selon les règles qui régissent la production et l'utilisation d'un bien économique.

— En bonne logique et selon les vieilles règles des manuels, le volume important de logements vides dénombrés sur le marché devrait suffire à régulariser les loyers. Si l'on en juge par les statistiques, c'est effectivement le cas puisque l'indice des loyers relevé en mai 1977 montre que pour les logements construits de 1960 à 1970, les loyers ont baissé pour la plupart. Mais pour le législateur, la logique, les règles économiques et les faits ne sont plus vrais. Les règles du marché sont insuffisantes pour créer des loyers

équitable. Il faut donner au locataire le droit de s'immiscer dans la fixation du loyer en l'autorisant à réclamer une baisse. Cette nouvelle conception n'est certainement pas appelée à rester confinée dans le domaine des loyers. Elle touchera certainement et rapidement d'autres secteurs d'apparence plus ou moins sociale.

— Le bail à loyer est-il encore un contrat ? Sans doute la plupart des dispositions du code des obligations permettent de l'affirmer. Mais la fameuse possibilité d'obtenir une baisse du loyer marque le début d'un processus qui fera progressivement ressembler le bail à loyer à une série de règles administratives auxquelles devra surtout se plier le propriétaire.

Depuis le 7 juillet dernier, la législation qui règle les rapports entre propriétaires et locataires est non seulement entrée dans une ère nouvelle. Elle marque un pas de plus dans le lent mais sûr grignotage de la propriété privée. Celle-ci a fait encore notre prospérité. On s'en rendra compte lorsqu'on aura achevé le parcours qui nous conduit au socialisme administratif.

J.-P. D.

(« Bulletin Immobilier », No 13/1977).

particulière, la banque approuve les propositions de l'administration.

- Si l'ordre du jour d'une assemblée contient des objets particulièrement importants (fusion, liquidation, décharge aux organes dans des circonstances difficiles), les titulaires des dépôts en sont expressément informés et la banque leur communique comment, sans instructions contraires, elle exercera le droit de vote.
- La même procédure est valable si des propositions de l'opposition sont annoncées concernant des points essentiels.
- Si un actionnaire veut rejeter les propositions de l'administration ou approuver une proposition de l'opposition, la banque dépositaire doit procurer à son client — conformément à sa décision — la carte d'entrée à l'assemblée générale, afin qu'il puisse faire valoir son opinion ou se faire représenter par une autre personne. Sinon la banque doit, pour les actions de ce client, voter à l'assemblée générale contre les propositions de l'administration, ou, selon le cas, se prononcer en faveur des propositions de l'opposition. Il peut en résulter qu'une banque soit amenée à soutenir, dans une assemblée générale, des propositions opposées. Dans ce cas, en règle générale, la banque se fait représenter par deux personnes.

L'évolution durant ces derniers mois a montré que les banques exercent le droit de vote des actions en dépôt avec beaucoup de diligence et n'ont pas fourni de raisons de mettre en cause l'existence du droit de vote des actions en dépôt.

Comment les banques utilisent-elles le droit de vote des actions en dépôt ?

(cb) La gestion de fortune et par conséquent l'administration d'un grand nombre d'actions répandues dans un large public est un service important que rendent les banques à leurs clients. Les établissements bancaires ont donc pour tâche d'exercer le mieux possible les droits des sociétaires incorporés dans les actions. Sans la présence des banques, la participation aux assemblées générales des grandes sociétés serait insuffisante ou ne serait atteinte qu'à grand frais. Cela étant, des présumptions ont parfois pesé ces derniers temps sur les banques qui, dans l'exercice du droit de vote se laisseraient guider en premier lieu par leurs propres intérêts. C'est inexact.

La volonté de l'actionnaire est déterminante

Le droit de vote est utilisé conformément aux intentions de l'actionnaire. Des directives de l'Association suisse des banquiers définissant la ma-

nière de procéder dans l'exercice du droit de vote sont en vigueur depuis 1967. Les recommandations principales de l'Association suisse des banquiers sont les suivantes :

- La banque ne peut exercer le droit de vote que si le client déposant lui a accordé expressément une procuration générale ou spéciale. Pour les affaires sans importance

La torture aujourd'hui

Tel est le thème d'un débat qui a eu lieu, le 10 décembre dernier, à l'Université de Genève, organisé par Amnesty International qui marquait ainsi le début de « L'année du prisonnier d'opinion ».

Animée par M. Yves de Saussure, directeur de l'Institut d'études sociales, la Table ronde comprenait des personnalités comme le Professeur

Gaston Garrone, directeur du Centre de psychologie sociale à l'Université, le Professeur Jacques Bernheim, juriste et médecin, directeur de l'Institut de médecine légale et responsable du service médical de la prison de Saint-Antoine, et M. Jean-Jacques Gautier, docteur en droit, ancien banquier qui se consacre, entre autres, à la lutte contre la torture. Deux psychologues

chiliennes étaient également présentes, qui ont connu prison et torture, et se consacrent maintenant à l'étude du phénomène répressif dans son ensemble. Enfin — last but not least — M. Martin Ennals, secrétaire général d'Amnesty à Londres, apportait la richesse de sa longue expérience en la matière.

Nous assistons actuellement à une extension épidémique des abus des droits de l'homme à travers le monde. La torture, d'ailleurs, est souvent appliquée par des gouvernements qui ont ratifié la Déclaration des Droits de l'Homme. Elle est donc devenue, de nos jours, un moyen de gouverner, et c'est ce qui est grave, beaucoup plus grave que dans les temps anciens. Mais ces gouvernements font ainsi la preuve de leur fragilité.

Où torture-t-on ? Un peu partout, à différents degrés. Mais on constate que le plus bas degré d'abjection est atteint sous la férule des pays totalitaires, qu'ils soient à gauche, à droite ou dans le tiers monde. Là on veut terroriser l'individu, les peuples, pour mieux les soumettre.

La torture est vieille comme le monde. Elle a fait son apparition dès qu'un groupement d'individus a conçu l'idée d'en soumettre un autre par la violence. Mais elle est actuellement d'autant plus hypocrite qu'elle se « justifie » par des buts idéalistes et utilise des procédés modernes devenus si sophistiqués qu'ils requièrent, pour être appliqués, le concours de spécialistes de la perversion humaine. Ces derniers se trouvent chez les médecins, psychiatres, militaires, policiers, qui tous encadrent le tortionnaire et qui, de gré ou de force, sont complices.

Ainsi la torture « s'humanise », hélas ! Elle devient subtile, insaisissable, scientifique, de sorte que ceux qui luttent contre elle doivent mettre au point des programmes de recherche visant à ce que les torturés (s'ils en réchappent, car beaucoup meurent !) puissent prouver après coup les sévices dont ils ont été victimes. On voit donc cette chose incroyable : l'homme utiliser toute sa science pour se retourner contre l'homme et le détruire dans ce qu'il a de plus sacré, annihilant sa conscience et ramenant son âme aux dimensions d'un corps supplicié.

Tout cela parce que des êtres (ils

sont des dizaines de milliers), un peu partout, ont le courage d'exprimer leur opinion librement. De tels êtres, ces martyrs, ne sont-ils pas, éparse et persécutée, l'ultime conscience du monde ?

Celle qu'Amnesty International s'efforce d'alerter tous azimuts, car si l'humanité en est là, c'est à cause de son immense inertie.

Si seulement on pouvait afficher devant tous les yeux cette belle pensée de Voltaire : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire. » (sps)

Luce Péclard

Après la Fête des Vignerons

La région de Vevey vient de vivre des heures exaltantes. La population vigneronne et rurale a vu et entendu glorifier le dur travail de la terre. Pendant des semaines, figurants, musiciens, organisateurs, ont vécu dans une atmosphère à la fois harassante et fraternelle. Par dizaines de milliers, Suisses et étrangers sont venus applaudir l'œuvre de Deblüe, Balissat, Monod et Apothéloz, vibrant à l'évocation des travaux de la terre et du cycle éternel des saisons. Sur les quatre mille figurants, huit cents étaient des enfants, parfois tout jeunes : ils se sont intégrés avec joie dans cette fresque gigantesque, et cette jeunesse qu'on dit fantasque et désordonnée a fait preuve de discipline et de ponctualité. Ronde des pissenlits, jeux des parapluies, étoile hivernale, personne n'oubliera ces tableaux empreints de fraîcheur, de grâce, de beauté.

La Fête finie, les estrades démontées, la Place du marché rendue au négoce séculaire des mardis et des samedis, il restera bien plus qu'un souvenir, si lumineux fût-il : la préparation, les répétitions, les spectacles ont créé une atmosphère de joyeuse collaboration, de fidélité à une belle tradition, de ténacité dans l'effort, de recherche du beau qui ont marqué profondément tous ceux qui y ont participé.

Plus qu'un magnifique souvenir et mieux qu'un événement artistique, au-delà des folklores et des réjouissances, la Fête des Vignerons a donné la vision d'un monde compréhensif et fraternel.

A. P.

Pensée

Quand la prudence est partout, le courage n'est nulle part.

Cardinal Mercier

ISRAËL Fr. 1690.-

Votre voyage du 10 au 17 février 1978.
Encore quelques places, hâtez-vous.
Programme détaillé à disposition.

Prochain voyage: «Avril au Portugal»

VOYAGES RAIFFEISEN

Charmilles 9
1008 PRILLY
Tél. (021) 34 86 07

1099 PENEY-le-JORAT
Tél. (021) 93 41 94